

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

Coloured covers/
Couverture de couleur

Covers damaged/
Couverture endommagée

Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Cover title missing/
Le titre de couverture manque

Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur

Bound with other material/
Relié avec d'autres documents

Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la
distorsion le long de la marge intérieure

Blank leaves added during restoration may appear
within the text. Whenever possible, these have
been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont
pas été filmées.

Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il
lui a été possible de se procurer. Les détails de cet
exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue
bibliographique, qui peuvent modifier une image
reproduite, ou qui peuvent exiger une modification
dans la méthode normale de filmage sont indiqués
ci-dessous.

Coloured pages/
Pages de couleur

Pages damaged/
Pages endommagées

Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées

Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Pages detached/
Pages détachées

Showthrough/
Transparence

Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression

Continuous pagination/
Pagination continue

Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Title on header taken from: /
Le titre de l'en-tête provient:

Title page of issue/
Page de titre de la livraison

Caption of issue/
Titre de départ de la livraison

Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

29.409
5 CENTIMS.

VERITAS PRÆVALEBIT.

L'Opinion Publique

Politique, Littérature, Théâtre, Mondanités.



VOLUME I.—No. 7.

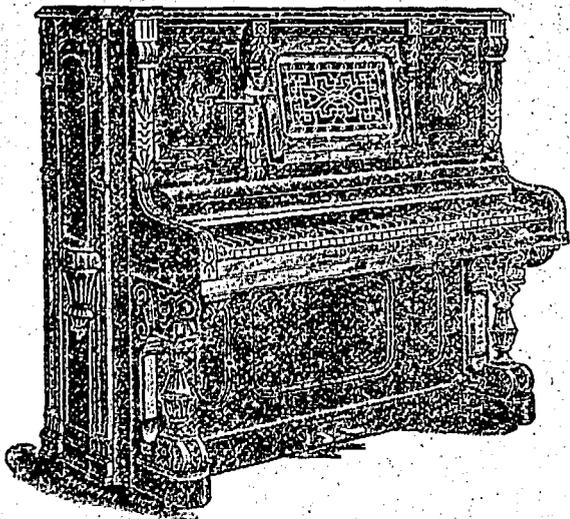
Vendredi, 27 Janvier, 1893.



MONTREAL.

Bâtisse New-York Life, 715.

B. P. No. 2071.



Laurent, Laforce & Bourdeau

IMPORTATEURS DE
PIANOS, ORGUES, ETC.,

1637, Rue Notre-Dame,

MONTREAL.

Maison fondée en

1860.

Seuls Agents des célèbres fabriques suivantes et bien
connues des artistes et du public musical:

HARDMAN, N.-Y., MARSHALL & WENDELL, Albany,
HEINTZMAN, Toronto, ETC., Orgues

THOMAS & DOHERTY.

La Maison LAURENT, LAFORCE & BOUR-
DEAU profite de cette fin d'année pour remercier
ses nombreux patrons de l'encouragement libéral
qu'elle a reçu d'eux. Elle désire aussi ne pas laisser
passer l'occasion des fêtes de NOEL et du JOUR
DE L'AN sans inviter ceux qui auraient l'inten-
tion d'acheter un piano à visiter leur

NOUVEAU STOCK,

spécialement commandé pour ces jours de fêtes et
que, pour ce temps seulement, elle offre en vente à
des prix réduits. Le PIANO étant toujours le plus
bel ornement d'un salon et celui qui procure la plus
grande satisfaction par les douces jouissances qu'il
offre à la famille et aux amis, il importe beaucoup
que le choix et l'achat en soient faits avec soin et
avec jugement.

*Pianos pour tous les goûts et pour toutes les bourses
à des conditions exceptionnellement favorables.*

Toujours en stock des pianos d'occasion d'excel-
lente qualité, vendus à bas prix.

**Une visite respectueusement sollicitée
avant d'aller ailleurs.**

ACHETEZ AU COMPTANT

—ET—

- DEMANDEZ -

DES

BONS ET DES ACTIONS

DE LA

Coopération

Commerciale



En faisant vos achats ordinaires pour la maison
et la famille, vous n'avez pas à dépenser un sou
inutilement pour vous procurer des chances de
gagner

UN GROS LOT DE

GINQ CENTS PIASTRES

{ UN LOT DE } — — { 2 LOTS DE }
\$50. } } \$25. }

ET

QUATRE CENTS LOTS D'UNE PIASTRE.

Il suffit de faire vos achats au comptant, chez les
marchands qui donnent ces bons et ces actions.

**Si vos fournisseurs habituels n'en ont pas,
allez chez d'autres, dont vous trou-
verez les noms et les adresses
dans tous les journaux
quotidiens, le
samedi.**

Examinez ces noms et ne manquez pas l'occasion.

L'OPINION PUBLIQUE.

“Veritas Prævalebit.”

VOL. I.

VENDREDI, 27 JANVIER, 1893.

No. 7.

L'OPINION PUBLIQUE.

Rédacteur en chef.....Louis-H. Taché.
809, bâtisse New-York Life,
Bureau de poste, boîte 1579.

Editeur, secrétaire de la rédaction et administrateur.....Edouard Delpit.
715, bâtisse New-York Life,
Bureau de poste, boîte 2071.

Prière de faire toutes remises d'argent par lettre enregistrée ou mandat postal.

ENTRE NOUS.

Quelle est la fin de tout ? la vie, ou bien la tombe ?
Est-ce l'onde où l'on flotte ? est-ce l'ombre où l'on tombe ?
De tant de pas croisés quel est le but lointain ?
Le berceau contient-il l'homme ou bien le destin ?
Sommes-nous ici-bas, dans nos maux, dans nos joies,
Des rois prédestinés ou de fatales proies ?

Il y a un sentiment très général d'approbation du projet de loi de M. Geo. W. Stephens, relatif à la charte de la cité.

Les élections annuelles de tous les échevins et la réduction du nombre de ces derniers de 36 à 24 rencontrent les vues de la grande majorité des contribuables.

Avec ce système, le *boodlage* organisé perd pied parmi nous,

Tandis qu'on en est aux réformes, qu'on songe donc aux expropriations. L'adoption du système français, avec quelques modifications, remédierait au mal existant.

Le conseil législatif propose l'abolition de l'indemnité sessionnelle des deux chambres. L'assemblée législative, qui vote les subsides, devrait prendre au mot, les conseillers et leur retrancher leur indemnité.

Plus tard, si l'assemblée vote la même mesure, tant mieux alors. Mais d'ici là, pourquoi ne pas accepter la proposition du conseil, pour la partie qui le concerne ?

Si le conseil se met à rigoler, il n'aura plus besoin d'argent. Rire sera son bonheur, ce sera sa vie. Et tout le monde rira avec lui. Et les conseillers et les députés ne pourront plus se rencontrer sans rire... les uns jaune, les autres à bouche que veux-tu.

Quel âge a l'honorable M. de Boucherville, dont la retraite soudaine, comme premier ministre à Québec, est encore une énigme pour bien des gens ? J'ai consulté le *Parliamentary Companion*, depuis sa première

édition, et je vois que jusqu'en 1887 on le fait naître en 1820, le 4 mai. Mais à la suite du mouvement Riel dans la province, il est rajeuni de deux ans. En effet, on lit, à la page 32 du *Parliamentary Companion* de 1887, dans la courte biographie de l'ex-premier ministre: "Born at Boucherville, P.Q., 4th May, 1822." En 1889, c'est la même chose, M. de Boucherville est encore enregistré comme étant né en 1822. Je n'ai pas le volume de 1890 sous la main; mais celui de 1891 ne lui donne encore que 70 ans: "Born 4th May, 1822." M. Abbott, qui vient de démissionner comme premier ministre du Canada, est né le 12 mars 1821. Était-il ou n'était-il pas plus jeune que M. de Boucherville ? Nous ne dirons pas, comme *la Minerve*: "La parole est à M. de Boucherville," mais nous posons la question au monde de la chronologie. Quant à nous, nous préférons les vieux livres comme nous aimons mieux les vieux, parce qu'ils sont meilleurs; et nous en concluons que M. de Boucherville a 72 ans, 73 même au 4 mai prochain.

M. Rolland a commis une erreur, — plus que cela, il a fait une faute grave en se laissant porter candidat à la mairie. Après son télégramme d'Europe: *Étant absent, je ne puis accepter*, il n'avait plus le droit de se mettre en travers de la candidature de M. le sénateur Desjardins, si bien accueillie jusqu'au retour de M. Rolland et, depuis, compromise par lui. Il n'y a qu'un moyen de faire oublier cette faute: c'est de se retirer et de laisser le champ libre à M. Desjardins.

En réponse à ma question relative au prêtre Martin, — posée dans l'*Opinion Publique* de la semaine dernière, — je suis très heureux de pouvoir donner l'information suivante qui, sans être signée, me fait l'effet d'être bien fondée.

"Monsieur l'éditeur, — A titre d'information: le prêtre Martin, — un Breton, — après son naufrage dans l'État du Minnesota, vint s'échouer ici. Il n'a jamais exercé le ministère au Canada et ne l'exercera jamais, d'après l'usage suivi en pareil cas. Martin est dans un cloître.

"Quelques mots à ce sujet rassureraient vos lecteurs.
Bien informé,

X.

Je reçois la note suivante :

"Mon cher rédacteur, — Je viens de lire *Le Saule*, d'Alfred de Musset, dans votre journal. C'est une heureuse idée que vous avez de faire connaître les principales pièces de nos poètes contemporains. A votre prochain numéro, vous devriez bien publier l'*Inconnu* du même auteur. C'est peut-être la meilleure pièce d'Alfred de Musset. Si vous la publiez, vous m'en enverrez quelques copies supplémentaires. — WILFRID C."

Je ne me rappelle pas cette pièce, bien que je sois

assez familier avec les œuvres de Musset. Cependant je repasserai ses volumes de poésie et, si l'*Inconnu* s'y trouve et mérite publication, je me ferai un plaisir de le reproduire.

Notre collaborateur, M. Germano, qui habite Montréal depuis quatre ans, contribuera régulièrement à la rédaction de l'*Opinion Publique*. Il commence aujourd'hui une série de courtes études sur les grands poètes français du XIX^{ème} siècle et fera passer sous les yeux de nos lecteurs Hugo, Lamartine, de Musset, Coppée, Leconte de Lisle, de Banville, Théophile Gautier, Clovis Hughes, Déroulède et autres.

Il est heureux que le format de l'*Opinion Publique* permette de conserver les numéros pour reliure, car ces études seront précieuses à garder autant qu'intéressantes à lire.

Nous lisons dans l'*Evènement* :

Nos conseillers législatifs tiennent absolument à prouver qu'ils ne sont que de grands enfants et que ceux qui les ont pris au sérieux jusqu'ici ont eu tort.

A la motion Cooke qui, à la chambre d'assemblée, demande l'abolition du conseil législatif, ils répondent par un projet de loi décrétant l'abolition de l'indemnité parlementaire des représentants du peuple en même temps que la leur.

Ce mouvement de leur part ne leur vaudra pas même les sympathies du peuple, aux yeux duquel ils veulent jeter cette pincée de poudre.

Le peuple sait toujours distinguer entre les représentants qui consacrent à ses affaires six mois, au moins, de leur temps par année, qui sont obligés d'encourir pour lui des dépenses de toutes sortes, et messieurs les conseillers législatifs, dont toute la besogne peut s'expédier en quinze jours annuellement et que leur position ne force à aucune autre dépense que leurs frais de voyage et de pension.

Notre suggestion de payer à chaque conseiller législatif ses déboursés réels et raisonnables rencontre l'approbation générale.

Devant le sentiment hostile à notre chambre haute, sentiment qui s'affirme tous les jours davantage, on aurait dû céder, croyons-nous.

L'*Etendard* prend sur lui de déclarer faux frères, traîtres et perfides tous ceux qui se permettent d'aborder les questions religieuses et de différer, dans des cas isolés, d'avec certains membres du clergé ou certains évêques, sur des questions purement matérielles. A ce compte-là, M. Tardivel de la *Vérité*, M. Joseph Tassé de la *Minerve*, M. Voyer du *Monde*, M. Joncas de l'*Evènement*, M. Tarte du *Canadien*, M. Macdonell du *Canada*, qui se sont permis, à l'occasion, d'aller plus loin que l'*Opinion Publique* n'est allée, seraient de faux catholiques, des traîtres et des perfides? Et l'*Etendard*, du haut de sa petite chaire, resterait à peu près seul, avec la mission de décerner des certificats de bonne conduite aux catholiques de ce pays!

Du *Courrier du Canada* :

Nous avons eu une entrevue avec M. Desjardins, député de Kamouraska, au sujet du bill qu'il doit présenter mardi, relativement à l'indemnité des membres du

parlement. Il nous a dit qu'il proposait de réduire l'indemnité \$ 800 à \$ 600. Il avait eu d'abord l'intention de fixer cette indemnité à \$ 400; mais, après avoir pris en considération les dépenses considérables que les députés sont obligés de faire dans l'accomplissement de leur mandat, il a pensé que la somme de \$ 600 ne serait pas considérée comme trop élevée par l'électorat. L'indemnité se trouvera alors réduite à l'ancien chiffre.

M. Augé propose de réduire à sa plus simple expression tout le rouage administratif des deux chambres. Il indique au gouvernement une foule d'économies dans les différentes branches du service civil provincial et une réduction de dépenses telle qu'on pourrait se dispenser de la taxe.

On prétend que ce projet est destiné à faire la tempête dans la législature.

La rumeur circule que M. Augé a envoyé au premier ministre une lettre contenant ce projet de réformes.— (*La Presse*).

Les représentants de la presse, ayant à leur tête M. L. Z. Joncas, le journaliste bien connu, ont aujourd'hui (lundi) présenté à Son Honneur le lieutenant-gouverneur une adresse de bienvenue.

Au cours de sa réponse, le lieutenant-gouverneur a eu un mot heureux et exprimé une grande vérité, digne d'être méditée par tous les journalistes :

“Je n'ai pas la prétention, a-t-il dit, de vous donner ici des conseils; durant ma vie, j'ai trouvé qu'il était plus utile et plus facile d'en recevoir, même de les suivre, que d'en donner. Mes fonctions présentes m'imposent, entr'autres obligations, celle de demander des avis et de tâcher de m'en accommoder, afin d'être impeccable.... comme gouvernant.

“Permettez-moi seulement, à titre d'ancien confrère, de vous dire que la mesure de respect et de dignité que vous donnerez dans vos relations mutuelles comme journalistes ou comme publicistes et dans la critique que vous êtes appelés à faire des œuvres et des hommes publics sera la mesure de l'influence, du respect et de la liberté que vous aurez droit d'attendre pour vous-mêmes, car, suivant le mot d'un remarquable magistrat anglais : “*Where viluperation begins, the liberty of the press ends.*—La liberté de la presse finit où l'injure commence.”

On lit dans le *Courrier du Canada* de samedi, le 14 :

Dans les cercles parlementaires, tout le monde parle aujourd'hui du grand triomphe oratoire remporté par le premier ministre dans le débat sur l'adresse.

M. Taillon a parlé avec une éloquence et une élévation admirables.

C'était une véritable réjouissance intellectuelle que d'entendre cette parole chaleureuse, mouvementée, à laquelle la beauté de la forme littéraire et la haute portée du sens politique donnaient un éclat, une force et un charme incomparables.

Rarement l'assemblée législative a entendu de tels accents. Le parti conservateur était près de son chef et couvrait sa voix d'applaudissements enthousiastes.

Ce discours ouvre glorieusement la première session du ministère Taillon.

L'ÉTENDARD vs. L'OPINION PUBLIQUE.

Un article de l'*Étendard*, passé inaperçu, m'a été signalé trop tard pour être relevé dans le dernier numéro de l'*Opinion Publique*.

Après consultation avec l'éditeur de l'*Opinion Publique*, j'ai adressé la lettre ci-après aux éditeurs-propriétaires de l'*Étendard*, qui l'ont publiée avec des commentaires ne contenant pas la rétractation demandée. Après avoir calomnié, ces messieurs tâchent de se tirer d'affaire par une dissertation filandreuse sur ce que j'ai pu vouloir dire.

C'est curieux comme les gens trouvent les choses obscures, quand ils sont dans l'embarras.

L'éditeur de l'*Opinion Publique* verra à se faire rendre justice devant les tribunaux.

Messieurs Caron et Cie., éditeurs-propriétaires de l'*Étendard*, Montréal.

Messieurs,

Un article, publié dans l'*Étendard*, le 14 janvier courant, sous le titre "*Le Sens Catholique*," m'a été signalé hier.

Au cours de cet article écrit contre l'*Opinion Publique*, dont je suis le directeur et rédacteur en chef, je lis le passage suivant :

"Blâmer les autorités religieuses d'avoir condamné des journaux qui attaquaient le dogme, le clergé, la hiérarchie, et répandaient le scandale, — justifier ces publications dangereuses et les peindre à plaisir sous les traits d'amis du clergé et de la religion, — voilà l'œuvre de l'*Opinion Publique*."

Une telle assertion est fautive, mensongère et libelleuse. Rien de ce que l'*Opinion Publique* a publié jusqu'ici ne peut la justifier. Votre rédacteur le savait, car il a dû tronquer l'article de l'*Opinion Publique* auquel il prend exception, pour en appuyer son accusation mensongère.

Voici le paragraphe qui a été supprimé dans la citation faite par l'*Étendard* :

"Je ne parle pas des feuilles qui méritent la censure par leurs attaques contre le dogme, par leurs écrits immoraux et obscènes, par leur intervention dans des sujets qui ne relèvent que de l'autorité diocésaine, — mais de celles qui se contentent de signaler les fautes, les abus, les impositions, les plaintes, les mécontentements, dans un langage modéré, avec le seul désir de servir, en fin de compte, la cause même du clergé."

Ce paragraphe dit absolument le contraire de ce que l'*Étendard* affirme ; et il a été supprimé, avec mauvaise foi, dans l'unique but de mieux dénaturer le caractère de l'*Opinion Publique*.

L'assertion de l'*Étendard* est de nature à nuire considérablement aux intérêts de l'*Opinion Publique*, qui est catholique, qui a une large circulation parmi les catholiques et que votre journal accuse faussement d'être une ennemie de l'Eglise.

Je ne relève dans ces questions que de Sa Grâce Monseigneur l'archevêque de Montréal. L'*Étendard* n'a pas d'autorité en la matière. Et ce qui, pour moi, serait sacré de la part de mon archevêque me fait l'effet d'une insolence de la part de l'*Étendard*, et constitue, à mes yeux, une diffamation pour laquelle le propriétaire du journal, M. Edouard Delpit, me charge d'exiger une rétractation absolue. A défaut de quoi, il se prévaudra de ses droits devant les tribunaux.

J'ai l'honneur d'être,

Messieurs,

Votre très humble serviteur,

LOUIS-H. TACHÉ.

L'article de l'*Étendard* contre lequel je proteste plus haut met l'*Opinion Publique* sous un faux jour vis-à-vis du public. L'*Opinion Publique* est catholique, absolument, sans restriction, tout autant que son confrère qui sent le besoin de s'abriter sous la croix pour faire oublier ses nombreuses erreurs de langage et d'appréciation.

Tout ce que l'*Opinion Publique* réclame est le droit de discuter les rapports du public avec le clergé, en matières purement de son ressort, d'abord pour qu'il n'y ait d'injustice vis-à-vis de personne, ensuite pour que le clergé soit sur un terrain aussi inattaquable que possible. Pour que son influence se maintienne, il faut que ses privilèges ne constituent pas une injustice, — ni une imposition sur les laïques, car alors il y aurait toujours des mécontentements et des plaintes dont le résultat serait de détruire cette influence. C'est justement parce que je crois que l'Eglise accomplit une œuvre utile, nécessaire, indispensable dans la société, que je voudrais, pour ma part, voir disparaître tous les abus qui sont de nature à diminuer son prestige et contrecarrer son œuvre.

LE PAPE ET L'IRLANDE.

Le sang français et le sang irlandais ont trop souvent coulé sur les mêmes champs de bataille, les Français et les Irlandais sont restés trop profondément Celtes de caractère et de cœur, l'Irlande et le Canada sont trop catholiques dans leurs amours et tendances, pour que, malgré les petites rivalités inévitables entre deux peuples qui vivent côte à côte, les angoisses et les souffrances de l'île-sœur ne se soient pas répercutées péniblement au fond de tout cœur canadien-français. Aussi ce fut sans surprise que nous vîmes, un jour, tous les députés canadiens s'unir pour voter une souscription royale au fond de secours pour l'Irlande opprimée, et c'est avec le même sentiment que nous entendons, depuis dix ans, nos plus intelligents journalistes plaider en faveur du *Homé Rule*.

Il ne sera donc point sans intérêt pour nos lecteurs de leur rappeler quelle fut l'attitude du pape sur cette question épineuse et de voir si, oui ou non, Léon XIII mérita jamais les blâmes que quelques têtes mal équilibrées osèrent lui infliger à l'occasion.

M. Henri Geffcken, ancien ministre résident, conseiller privé de Berlin, dans un ouvrage intitulé : *Léon XIII devant l'Allemagne*, reproche au pape d'avoir voulu, en 1883, se concilier l'amitié de l'Angleterre aux dépens de l'Irlande, en défendant au clergé de prendre part à la souscription pour Parnell. Le même reproche est fait au pape dans l'article de la *Contemporary Review* auquel nous avons donné une première réponse, et presqu'exactement dans les mêmes termes.

Lequel des deux écrivains est le plagiaire, nous ne le chercherons pas, et pour cause ; mais nous demanderons à cet écrivain à deux plumes et à deux noms par quelle faveur spéciale il peut lire ainsi les intentions de Léon XIII. Où sont ses preuves ? Sur quoi sont basées ses déductions ? Croit-il que les titres dont il se pavane et, en particulier, celui de "conseiller privé de Berlin," suffisent à imposer ses vues ?

Mais supposons, sans l'accorder, que telles eussent été les vues du pape. Est-ce que l'Irlande n'eût pas

été la première à bénéficier d'un rapprochement entre le Saint-Siège et l'Angleterre? Un catholique, comme M. Geffcken prétend être, ne pourrait-il pas voir, dans cette action de Léon XIII, une preuve de sa charité, de sa sagesse et de sa prudence?

Au reste, dans le cas dont il s'agit, pas n'est besoin de recourir à des hypothèses. Quand, en 1883, le cardinal préfet de la Propagande déclarait *ne pouvoir approuver* la souscription pour Parnell, et quand, en 1888, un décret du Saint-Office condamnait le *plan de campagne* et *l'interdit social* connu sous le nom de *Boycotting*, il y avait de graves et nombreuses raisons pour croire que l'argent demandé serait employé à d'autres fins, contraires au bien public et à la paix, et, quant aux moyens prohibés, la plupart des membres du parti national, et son chef le premier, les réprouvaient comme injustes.

Le Saint-Siège, dans ces questions, restait sur un terrain purement moral, et l'épiscopat irlandais le reconnut quand, dans la réunion de Clonliffe, le 30 mai, 1888, il prit la délibération suivante: "Pour obéir aux ordres du Saint-Siège et remplir promptement le devoir qui nous est imposé, nous désirons faire connaître au public que le récent décret du Saint-Office à la hiérarchie irlandaise porte exclusivement sur la question *morale* et nullement sur la *politique* du pays comme telle."

Représenter le pape comme opposé au mouvement national de l'Irlande, c'est aller ouvertement à l'encontre de tous les documents, car on lit dans la lettre de la Propagande: "Il est permis aux Irlandais de chercher un adoucissement à leur mauvaise fortune, il leur est permis de défendre leur droit, . . . et il n'est pas défendu de souscrire pour leur cause"; et, dans le décret du Saint-Office: "Souvent le siège apostolique, lorsque les circonstances le réclamaient, a donné au peuple irlandais, qu'il a toujours entouré d'une bienveillance spéciale, les conseils et les avis propres à assurer la défense ou la revendication de ses droits, sans toutefois mettre en danger la justice et la paix publique."

Dans une lettre encyclique du 24 juin, 1888, le pape écrit à l'épiscopat irlandais: "L'état de l'Irlande nous intéresse plus que tout autre, et nous ne désirons rien tant que de voir enfin les Irlandais respirer librement, après avoir obtenu la paix et la juste prospérité qu'ils ont bien méritées. Nous ne leur avons jamais contesté le droit de chercher à améliorer leur condition."

Telle a été la politique de Léon XIII en Irlande. Qui pourrait la trouver mauvaise ou imprudente? Les événements ne l'ont-ils pas justifiée? Il est vrai que, tout d'abord, il se rencontra, en Irlande, des hommes passionnés, qui se laissèrent emporter par leur première impression et firent entendre des paroles regrettables. Ces hommes voient mieux aujourd'hui et jugent plus sainement.

En tous cas, le cœur de la catholique Irlande a toujours palpité d'une foi vive et d'une adhésion sincère à la chaire de saint Pierre, pour laquelle tant de ses nobles enfants surent combattre et souffrir. Son catholicisme est son plus noble titre à la gloire, et les Irlandais, restés catholiques en dépit de l'Angleterre, resteront catholiques romains en dépit de M. Henri Geffcken, conseiller privé de Berlin.

VECCHIO.

FANTOMES ET REVENANTS.

A la triste nouvelle que l'œuvre qu'ils soutinrent de tous leurs efforts, que, pour la plupart, ils payèrent de leur tête, était en péril, les premiers défenseurs du pays ont quitté leur suaire.

Les voici, s'avancant en file au cliquetis lugubre de leurs os desséchés s'entre-choquant dans le silence des voies désertes. Le squelette immense du vainqueur de Châteauguay ouvre la marche, escorté de ses trois cents volontaires. L'étincelle qui alluma leur regard au jour de la victoire brille encore dans les cavités profondes de leur face, et le défi farouche qu'ils lancèrent à l'ennemi est prêt à se reproduire. On dirait qu'ils attendent qu'au signal de sa rapière levée, leur chef les convoque à nouveau pour l'attaque.

Les fils de la liberté viennent ensuite, disposés à reprendre leurs escarmouches et à se faire massacrer aux coins des rues...

Derrière eux se montrent, péniblement impressionnés de l'attitude de leurs descendants, les propagateurs de la cause sainte, de Charles Leblanc à Morin et à Papi-neau.

Et le cortège se ferme sur les infortunés que le bourreau a lancés dans l'éternité, suspendus aux hautes potences; Cardinal, Duquette, un martyr de vingt ans, Hindelang, et tant d'autres, entourent le chevalier de Lorimier expirant sur ce cri: "Puisse ma patrie ne ja-
" mais oublier que nous sommes pour elle sur l'écha-
" faud! Nous avons vécu en patriotes et nous mourons
" en patriotes."

Toutes ces victimes d'un noble devoir ont tressailli au fond de leur tombe devant le bruit, parvenu jusqu'à elles, des querelles divisant leurs successeurs sur l'avenir de ce pays qu'ils ont tant aimé, qu'ils voulaient grand et respecté et qui fut l'objet de leurs sublimes sacrifices.

Ils avaient quitté ce monde avec la ferme confiance que leur œuvre ne périrait pas; ils comptaient que leur dévouement porterait ses fruits; ils croyaient à l'efficacité de leurs irrésistibles exemples. Déjà, pourtant, ils semblaient oubliés, ignorés; déjà, les conceptions de leur ardent patriotisme paraissaient rejetées par leurs partisans; déjà, leur fierté sans rivale perdait son influence, et les fronts se courbaient devant des offres honteuses d'argent et de profits.

Indignés, ces apôtres de la plus généreuse des idées avaient secoué leurs cendres et, interrompant leur lourd sommeil, ils venaient relever les courages et s'opposer à l'effondrement de leurs plus chères espérances.

Dieu n'a pas voulu troubler irrévocablement le repos de leur fosse et leur a tenu compte des souffrances de leur terrible agonie. Ils se montraient à peine que la foule, respectueusement inclinée sur leur passage, a revécu avec eux tout le passé et s'est déclarée prête à profiter de ses enseignements.

Une voix aux accents chaleureux s'est fait entendre, a dit combien il serait funeste de céder à un entraînement irréfléchi et d'écouter d'autres propositions que celles tendant à l'affranchissement complet de la nation. L'interprète du sentiment public a célébré sans réserve la confiance en l'avenir et les avantages de l'indépendance, pour laquelle le sang a déjà coulé. Il n'a pas eu de peine à démontrer que ce serait une lâcheté et un crime que de renoncer au bénéfice des efforts tentés et de se jeter, pieds et poings liés, dans les bras de ceux que la spéculation seule amènerait à un rapprochement

et qui n'ont aucune communauté de vues et d'aspirations.

Une imposante majorité a publiquement déclaré que la Nouvelle-France persisterait à vivre pour elle et par elle.

Et les glorieux trépassés, satisfaits et rassurés, ont repris le chemin des sombres demeures, où ils attendront l'annonce de la résurrection définitive et la reconnaissance irrévocable de leurs précieuses conquêtes.

J. GERMANO.

LES ÉCOLES DU MANITOBA.

(Suite du rapport du sous-comité.)

CÉ QUE DIT L'ACTE DU MANITOBA.

L'acte du Manitoba passé en 1870, par lequel la province du Manitoba a été constituée, contient les stipulations suivantes regardant cette province.

Par la section 22, le pouvoir de faire des lois ayant rapport à l'éducation est donné à la législature exclusivement, avec les restrictions suivantes :

“ 1° Rien, dans ces lois, ne devra affecter d'une manière préjudiciable aucun des droits ou privilèges, relativement aux écoles séparées, que toute personne a, d'après la loi ou l'usage, dans la province de l'union.”

Vient ensuite :

“ 2° Un appel devra être soumis au gouverneur général en conseil de tout acte, ou décision de la législature de la province, ou de toute autorité provinciale, affectant, sous le rapport de l'éducation, un droit ou privilège de la minorité protestante ou catholique des sujets de la Reine.”

On remarquera que la restriction contenue dans la section 2 n'est pas identique à celle de la sous-section 3 de la section 93 de l'acte de l'Amérique Britannique du Nord, et on se demande si la sous-section 3 de la section 93 de l'acte de l'Amérique Britannique du Nord s'applique au Manitoba, et, sinon, si la sous-section 2 de la section 22 de l'acte du Manitoba est suffisante pour soutenir la cause des appelants, ou, en d'autres termes, si, pour ce qui concerne le Manitoba, la minorité a la même protection, contre les lois que la législature a le pouvoir de passer, que les minorités des autres provinces ont, d'après la sous-section de l'acte de l'Amérique Britannique du Nord citée plus haut, relativement aux écoles séparées établies après l'union.

L'argument présenté par l'avocat de la part des requérants était que l'appel venait devant Votre Excellence non comme une requête ayant pour but de reviser la décision du comité judiciaire du conseil privé, mais comme une conséquence logique et un résultat de cette décision, en autant que le remède recherché aujourd'hui est prévu par l'acte de l'Amérique Britannique du Nord et par l'acte du Manitoba comme un remède à la minorité contre les statuts qui causent préjudice aux droits acquis par la minorité après l'union. Par conséquent, le remède qui est cherché est contre les actes qui sont *ultra vires* de la législature provinciale. Son argument comprend aussi que l'appel ne demande pas à Votre Excellence d'intervenir contre les droits et les pouvoirs de la législature du Manitoba, en autant que le pouvoir de légiférer sur ce sujet d'éducation a été conféré seulement à la législature avec l'entente que Votre Excellence en conseil aurait le pouvoir de faire des ordonnances remédiatrices contre toute législation qui em-

piète sur les droits acquis après l'union par toute minorité protestante ou catholique.

Au sujet de la question des écoles séparées qui est soulevée dans ces requêtes, le sous-comité ne se croit pas obligé d'exprimer une opinion, et, en autant qu'il en est informé, aucune opinion n'a été émise sur ce sujet ou sur tout autre semblable, soit par le gouvernement de Votre Excellence ou par tout autre gouvernement du Canada. De fait, depuis l'établissement de la puissance du Canada, il ne s'est présenté aucun cas analogue.

QUESTION DE LOI ET NON DE POLITIQUE.

L'application est faite à Votre Excellence d'une manière qui diffère de toutes les autres applications qui sont ordinairement faites, d'après la constitution en conseil. Dans l'opinion du sous-comité, cette question ne doit pas être considérée à présent comme ayant un caractère politique ou comportant une action politique de la part des aviseurs de Votre Excellence. Elle sera traitée par Votre Excellence en conseil indépendamment des vues personnelles que les aviseurs de Votre Excellence peuvent avoir à l'endroit des écoles confessionnelles et sans que l'action politique d'aucun des membres du conseil de Votre Excellence ne soit engagée par le fait que l'appel est entendu. Si la prétention des requérants est correcte, à savoir que cet appel peut être maintenu, l'enquête aura plutôt un caractère judiciaire qu'un caractère politique. Le sous-comité en a décidé ainsi, en entendant les avocats et en permettant que leur unique réunion fût ouverte au public.

Il est évident que plusieurs autres questions s'élèveront en outre de celles qui ont été discutées par les avocats à cette réunion, et le sous-comité conseille qu'un jour soit fixé où les requérants ou leurs avocats seront entendus, selon que comporte leur première requête.

Le sous-comité croit que le gouvernement du Manitoba devrait être représenté à l'audition et il recommande, de plus, dans ce but, qu'au cas où ce rapport serait approuvé, une copie en soit envoyée aux honorables avocats du gouvernement du Manitoba, ainsi que copie de toute minute fixant la date de l'audition, et que toutes les requêtes adressées au gouverneur général soient renvoyées au Manitoba pour l'information de Son Honneur le lieutenant-gouverneur.

Dans l'opinion du sous-comité, l'attention de toute personne qui pourra assister à l'audition de la part des requérants ou de la part du gouvernement provincial devrait être attirée sur certaines questions préliminaires qui semblent se soulever sur l'appel lui-même.

LA QUESTION A DÉCIDER.

Parmi les questions que le sous-comité regarde comme préliminaires, sont les suivantes :

1° Cet appel tombe-t-il dans la catégorie des appels prévus par la sous-section 3 de la section 93 de l'acte de l'Amérique Britannique du Nord, ou par la sous-section 2 de la section 22 de l'acte du Manitoba ?

2° Les allégués de la requête sont-ils de nature à former le sujet d'un appel d'après les sous-sections mentionnées plus haut ?

3° La décision du comité judiciaire du conseil privé touche-t-elle, de quelque manière que ce soit, l'application pour une législation remédiatrice basée sur la prétention que les droits acquis par la minorité catholique

après l'union ont été lésés par les deux statuts de 1890 mentionnés plus haut ?

4° La sous-section de la section 93 de l'acte de l'Amérique Britannique du Nord s'applique-t-elle au Manitoba ?

5° Votre Excellence en conseil a-t-elle le pouvoir d'accorder des pouvoirs comme ceux demandés par les requérants, considérant que les faits matériels soient tels que relatés dans la requête ?

6° Les actes du Manitoba passés avant la session de 1890 confèrent-ils à la minorité un "droit ou privilège sous le rapport de l'éducation" dans le sens de la sous-section 2 de la section 22 de l'acte du Manitoba, ou établissent-ils un système d'écoles séparées ou dissidentes dans le sens de la sous-section 3 de l'acte de l'Amérique Britannique du Nord, et, si cela est, les deux actes de 1890, dont on se plaint, affectent-ils le droit ou privilège de la minorité de telle manière à autoriser le présent appel ?

D'autres questions d'un caractère semblable pourraient être aussi suggérées à l'audition, et il est à souhaiter que tout ce qui concerne ces points préliminaires soit discuté avant d'en arriver à la discussion sur le mérite de l'appel.

LÉANDRE BROCHERIE, (1834),

Poète et littérateur.

SOUS UN BERCEAU DE FLEURS.

Sous un berceau de fleurs, un bel enfant repose
Dans les bras maternels, — deux ivoires polis. —
Vermeil, demi-penché, l'on dirait une rose
Qu'un souffle du printemps incline entre deux lis.

Déroulée en anneaux, sa chevelure est blonde
Comme un bouquet d'épis aux mains du moissonneur.
Bleus comme les lotus qui se mirent dans l'onde,
Ses yeux en ont l'éclat; leurs regards, la douceur.

Son sourire ressemble à celui de l'aurore
Transparente à travers le voile de la nuit ;
Sa voix, au cri joyeux, mais inhabile encore,
De l'oisillon jasant, à l'étroit dans son nid.

De la voix, du sourire, il enchante et caresse
L'oreille et les regards ; et la mère, à son tour,
Abeille butinant une rose, ne cesse
De cueillir des baisers sur cette fleur d'amour.

L'ATHÉISME.

Il y a plus d'un demi-siècle que je ramasse et amoncelle des notes et des "documents" pour un gros livre que je ne ferai probablement jamais, et qui serait cependant curieux et intéressant ; mais il faudrait qu'il se trouvât un libraire hardi qui vînt me le demander, décidé à accepter certaines conditions.

Dictionnaire de la sottise humaine, recueil par ordre alphabétique de toutes les sottises, les bêtises, les mensonges, de toutes les bourdes, hâbleries, billevesées, jongleries, sornettes, préjugés, prodiges, tours de gobelet, escobarderies, etc., en histoire, en philosophie, en politique, en religion, en histoire naturelle, en sciences, en littérature, en arts, en morale, en médecine, etc., etc. ; — recueil de tout ce que les hommes ont accepté,

cru, admiré, aimé, soutenu, glorifié, imposé, déifié, etc..

Et par l'ordre alphabétique et par la grosseur de la bêtise, l'athéisme est un des premiers sujets que j'aurais à traiter, non que cette bêtise m'inspire beaucoup de haine et de colère : si c'est la plus bête des bêtises humaines, ç'avait été en même temps jusqu'ici la plus innocente de celles que les hommes ont imaginées, sous prétexte de religion.

Plutarque disait : "J'aime mieux qu'on dise que Plutarque n'existe pas, que de dire : Plutarque est tyrannique, injuste, cruel, etc. . ."

Et moi aussi, j'aimerais mieux les athées que ceux qui ont prêté à Dieu leurs vices, leur méchanceté, leur cruauté, ou ont voulu faire de l'Être suprême le ministre de leurs haines, de leur ambition, de leur avidité, de leur orgueil. Car, dit saint François de Sales, on peut être dévot et être, en même temps, très méchant

Mais il était réservé à notre époque de progrès d'inventer l'athéisme absolu, persécuteur, de faire de l'athéisme une sorte de religion d'Etat obligatoire, ayant ses dogmes, ses rites et surtout son intolérance, enlevant de force les religieuses aux malades et aux médecins qui les réclament, arrachant aux parents le corps de leurs morts pour les empêcher de les porter à l'église. L'athéisme a aujourd'hui, non-seulement ses jésuites, ses Escobar, mais aussi ses Torquemada, tue les prêtres, et, à l'occasion, il essaie quelques petites dragonnades, en attendant les auto-da-fé.

Il y a plusieurs sortes d'athées, — peut-être n'y a-t-il pas de vrais athées, — mais, en tous cas, il existe plusieurs variétés de soi-disant athées, qui sont tombés dans cette bêtise pour des causes différentes.

Un roi disait un jour à un philosophe : "Croyez-vous en Dieu ? — Oui, certes, répondit le philosophe : j'ai besoin de croire qu'il y a quelqu'un ou quelque chose au-dessus des rois et plus fort qu'eux."

Il y a des gens qui, en faisant l'examen de leur conscience, sont si intéressés à ce qu'il n'y ait pas de Dieu, qu'ils font des efforts incroyables pour se le persuader à eux-mêmes ; c'est la même espèce que celle des voleurs, escarpes, malfaiteurs de tous genres, qui voudraient bien qu'il n'y eût ni prisons, ni juges, ni commissaires, ni gendarmes, tâchent de n'y plus trop penser et demandent au vin et à l'absinthe l'oubli ou la distraction de ces inconvénients.

L'athée se recrute surtout parmi les vaniteux, qui croient avoir l'air fort et exciter l'admiration, en se montrant exempts des "préjugés," des croyances et des craintes des autres hommes.

Il y a quelque temps, comme je revenais d'un petit voyage et savourais le plaisir de rentrer chez moi, le plus vrai, le seul peut-être que m'aient jamais donné les voyages, je me trouvais dans un compartiment de wagon à peu près plein. J'avais en face de moi, à une portière, un homme aux cheveux grisonnants, habillé comme tout le monde, sauf une trop grosse chaîne d'or au gilet et une trop belle épingle à la cravate ; il paraissait vouloir entrer en conversation, et je ne m'y prêtai pas, préoccupé de la pensée de revoir tout à l'heure mes enfants et petits-enfants ; il ramassa et me remit poliment un journal que j'avais laissé tomber, exprima l'opinion qu'il faisait beau temps, moins beau cependant que la veille, mais qu'un peu de pluie serait favorable "aux biens de la terre" ; il me dit qu'il était médecin

et chimiste, puis il manifesta une vive admiration pour le paysage que nous traversions, et s'écria : " Ah ! la nature ! Que c'est beau, la nature ! Je dis la nature, ajouta-t-il en promenant autour de lui un regard satisfait, car, grâce aux progrès de la science, nous sommes aujourd'hui débarrassés du nommé Dieu. Je pense, ajouta-t-il, qu'un homme aussi éclairé que vous est de mon avis.

— Votre avis, lui dis-je, me semble consister à appeler Dieu la nature, et je crois bien que ça lui est égal.

— Non, monsieur, je ne crois pas en Dieu ; je suis athée.

— Je vous prie de croire à ma commisération.

— Si vous paraissiez plus disposé à causer pour abrégé le voyage que vous ne paraissez l'être, je vous prouverais

— Monsieur, repris-je, une longue expérience m'a appris que sur ce sujet on n'a jamais dit et on ne dira jamais que des sottises : c'est pourquoi je n'en parle jamais et n'en écoute parler que le moins possible."

Et je me remis à lire le journal, du moins à le remettre devant mes yeux.

Mon homme s'adressa alors à nos compagnons de route, et un seul consentit à discuter avec lui. Nous ne tardâmes pas à arriver et, comme je descendais de wagon, l'athée me tendit obligeamment un paquet qui composait mon bagage et me dit :

— Au revoir, monsieur.

— Adieu, monsieur, repris-je, bon voyage, et que Dieu vous bénisse !

J'en ai connu un autre, et je l'ai connu davantage ; c'était un homme de très petite taille et, comme beaucoup de ces petits hommes, il affichait de grandes prétentions à la vigueur ; tout, dans sa physionomie, dans ses attitudes, dans le son de sa voix, semblait dire : " Je suis petit, mais fort, mais terrible." S'il vous tendait la main, il serrait la vôtre avec un effort qui paraissait de tous ses muscles à la fois, et quelqu'un qui lui aurait dit : " Vous me faites mal," aurait pu lui emprunter de l'argent, tant il aurait éprouvé de satisfaction. Il fronçait volontiers ses petits sourcils, en disant : " Ce n'est pas parce que je suis petit qu'on m'en fera accroire." Naturellement, il se déclarait républicain du rouge le plus vif, libre penseur et athée.

Il permettait à sa femme et à sa fille d'aller à la messe le dimanche, haussait ses petites épaules et lançait quelque sarcasme à leur départ et à leur retour ; pour lui, il allait le plus souvent se montrer sur la place de l'église, à la sortie des " fidèles," fumant une très grosse pipe et souriant dédaigneusement.

Il serait difficile de dire pourquoi les soi-disant athées se font gloire de braver, de provoquer un Dieu qui, selon eux, n'existe pas, et ce qu'ils y trouvent de brave. Peut-être ne sont-ils pas tout à fait sûrs : c'était, du moins, le cas de notre petit homme.

Je me rappelle un proverbe latin : " L'athée, il suffit de la piqûre d'une puce pour lui faire invoquer les dieux. *Pulicis morsu, deos invocat.*"

Plus d'une fois, lorsqu'il avait appris la mort de quelque connaissance ou de quelque voisin et qu'il avait été convié à l'enterrement, il accompagnait le mort jusqu'à la porte de l'église, l'attendait dehors et se remettait dans le cortège jusqu'au cimetière. Il ne comprenait pas qu'on se fît porter à l'église, et annonçait à sa famille que, lorsqu'il ne serait plus, il proscrivait toute cérémonie religieuse, et surtout défendait qu'on laissât pénétrer jusqu'à lui aucun " calotin."

Il tomba malade ; sa maladie eut plusieurs phases ; deux ou trois fois, on put espérer la guérison, puis il retombait dans un danger réel. Quand il allait mieux, lorsque le médecin annonçait un progrès dans la guérison, il disait :

— Je vois la mort sans la craindre ; je vais mourir comme j'ai vécu, bravant les superstitions du vulgaire ; qu'on ne me parle pas de prêtre.

Mais quand survenait une rechute qui inquiétait le médecin et la famille, il ne disait plus rien, et il n'était pas difficile de voir qu'il était en proie à de terribles anxiétés. La vérité est qu'il avait été élevé chrétiennement et que beaucoup d'idées et de sentiments se réveillaient en lui, mais aussi des craintes et même des terreurs.

Il se contenait le jour ; mais la nuit, quand il croyait n'être pas vu, il était agité cruellement ; sa femme et sa fille se désespéraient, non pas seulement de la lutte morale qui torturait le malade et qu'elles ne voyaient peut-être pas, mais de son refus de voir un prêtre et de se soumettre aux pratiques usitées, refus qui, d'après leurs idées, le condamnait irrémisiblement à la damnation et à l'enfer ; elles n'osaient plus lui en parler, dans la crainte d'exciter des blasphèmes.

J'allais le voir quelquefois, sur sa demande. Au fond, il était comme les enfants, qui ne veulent pas sortir seuls dans la nuit, et c'est une nuit bien sombre que celle qu'il avait devant lui.

Un matin, après une mauvaise nuit, je le trouvai silencieux, les yeux fixes, comme cherchant à voir plus loin : sa perplexité douloureuse était visible.

— Cher monsieur, lui dis-je, je vous connais déjà depuis longtemps et ai pu apprécier votre énergie ; vous êtes un homme fort, vraiment fort, non pas de ceux qui font parade d'une fermeté qu'ils n'ont pas. Il y a les hommes forts et les fanfarons, et certes vous n'êtes pas un fanfaron. Je vais donc vous parler ouvertement.

A ces mots, une impression de terreur parut sur sa figure.

— Votre état est grave, lui dis-je, mais le médecin est de mon avis : avec une constitution aussi robuste que la vôtre, on revient de plus loin, et, pour ma part, j'ai foi dans votre guérison ; mais il y a ici des gens plus malades, plus affligés, plus effrayés surtout que vous : c'est votre femme, c'est votre fille. Outre les craintes que leur inspire une maladie dangereuse d'un objet justement aimé et respecté, elles ont sucé avec le lait et cultivé par une pratique de toute leur vie, à laquelle vous avez eu le bon sens et l'élévation d'esprit de ne pas vous opposer, des idées religieuses, des superstitions, si vous voulez, qui leur font craindre, pour une vie future dont elles ne doutent pas, d'être à jamais séparées de vous parce que vous n'aurez pas, vous esprit fort, vous libre penseur, consenti à vous soumettre à ce qu'on appelle les devoirs religieux. Braver la mort, braver les menaces de l'Eglise, dont, après tout, cependant, la vanité ne nous est pas tout à fait prouvée, ce ne serait rien pour un homme fort comme vous ; mais il y a quelque chose de plus fort à faire, et qui demande une tout autre énergie, dont je vous crois cependant capable : c'est, pour leur éviter une vie entière de désespoir, de vous élever au-dessus de vos idées philosophiques, au-dessus de vos convictions, toutes fermes qu'elles soient, c'est d'avoir pitié d'elles, c'est de leur laisser la persuasion que, si vous êtes arraché à leur tendresse, vous ne ferez qu'aller les attendre dans une vie bienheureuse à laquelle vous ne croyez pas, mais

contre laquelle nous n'avons cependant pas plus de preuves que contre les peines éternelles. C'est là que je verrai, que j'admirerai l'homme vraiment fort, l'homme supérieur triomphant même de son orgueil.—Écoutez, ajoutai-je, dans la chambre à côté, votre femme et votre fille pleurent et prient; vous ne savez pas, vous, ce que la prière donne de force; ne vaut-il pas mieux faire quelque chose pour elles que pour les amis de café qui ne vous aiment que les jours où vous perdez aux dominos?

— Vous avez raison, me dit-il après un assez long silence. Je dois sacrifier mes idées, mes convictions, pour ma femme et pour ma fille; et il faut du courage, et je l'aurai: allez chercher un prêtre.

— A la bonne heure! m'écriai-je. Voici l'homme vraiment fort.

— Pour ma femme et pour ma fille, répéta-t-il, — c'était le dernier soupir de la vanité expirante. Puis il ajouta: — Allez-y tout de suite, allez-y vite.

Et, quand le prêtre entra et qu'il fut seul avec lui, il trouva la force de se jeter dans ses bras en pleurant: "Mon père, mon père, sauvez-moi, réconciliez-moi!" Et cet homme, chez lequel ne s'étaient jamais effacées entièrement les impressions de son enfance, mourut calme, résigné, espérant, au lieu de mourir effrayé, désespéré, enragé.

Je l'accompagnai à l'église, et de l'église au cimetière. Je portais un des cordons du poêle, passant devant le sourire de dédain et bête des libres penseurs qui *posaient* devant l'église, toujours pour vexer et humilier ce Dieu qui, selon eux, n'existe pas.

J'ai vu une fois un de ces "enterrements civils": les libres penseurs y jouent les hommes supérieurs, les hommes forts, portant à la boutonnière des immortelles, fleurs sèches, à peu près artificielles — et teintes en rouge comme leurs idées, ou du moins les idées qu'ils croient avoir ou qu'ils font semblant d'avoir, idées également postiches, artificielles et teintes en rouge. — Quand leur mort est enterré, les libres penseurs lui disent: adieu; les chrétiens disent à leur mort: au revoir.

La cérémonie finie, — j'ai eu ce détail par un de ces hommes forts, — on va au cabaret, où on passe le reste de la journée plutôt gaiement à "parler du mort" et à afficher les principes.

Jean-Jacques Rousseau rentra un jour, après une promenade solitaire, dans le salon de madame d'Épinay, où étaient Grimm et quelques autres philosophes athées, avec une poignée d'épis et d'herbes à la main.

— Eh! qu'avez-vous là? demanda la dame.

— Ce que j'ai là, dit Jean-Jacques, c'est une poignée de preuves de l'existence de Dieu!

ALPHONSE KARR.

VICTOR HUGO.

Il voulut dire, un jour, que l'homme gouverne à grande peine ses facultés et qu'il succombe, le plus souvent, sous leur impérieuse volonté de se manifester et de vivre. Le besoin d'aimer lui sembla le plus redoutable de ces tourmenteurs de l'esprit et du cœur, et, pour le démontrer, il plaça ces pages admirables où luttent en

vain une danseuse des rues, un monstre de laideur, un lévite desservant des grands temples. La Ermeralda, Quasimodo, Claude Trollo témoigneront toujours du dangereux empire exercé par ce sentiment sur tout ce qui existe, dont nul ne s'affranchit, pas plus la créature pensante et raisonnable que l'animativité la plus inférieure, l'araignée tissant sa toile aux angles humides des cachots, le batracien immonde se traînant, lamentable, au fond des marais fangeux.

Les effets de la funeste passion sont décrits dans cette œuvre comme sait le faire le génie, mais honnêtement, j'ose dire chastement. L'incendie y dévorera tout sans que, de ses tourbillons de fumée, de ses hautes flammes éclairant sinistrement l'horizon, nulle vapeur malfaisante se dégage autour des spectateurs terrifiés.

¶ [L'arrêt est rendu, pourtant: ce livre a fermé à jamais les portes de la Nouvelle-France au maître qui lui donna la vie et, quand il tente de violer la défense, des bras sans nombre se lèvent pour le repousser. On eût voulu des exceptions, au moins une, aux généralités certifiées par son écrit, et c'est pour avoir refusé de convenir que certaines situations triomphent purement des faiblesses humaines qu'il a été frappé d'ostracisme.

La clémence eût remplacé, peut-être, cette excessive rigueur si, dans un de ces accès de fol orgueil dont le grand poète était coutumier, il n'eût formulé sa vaniteuse prétention: *Pas d'intermédiaire entre Dieu et moi*. Cette fois, la mesure a paru comble, la déception est devenue sans appel, les juges persistant à laisser toute la responsabilité de ses actes à celui que ne quittait pas la plus accablante des ivresses, celle des encens sans cesse brûlant devant sa gloire. Et les montagnes de fleurs pesant lourdement sur ce cercueil des pauvres qui fut son hommage suprême à l'antithèse, son culte préféré, n'ont pu suffire à étouffer les anathèmes descendus avec lui jusque dans la tombe.

On l'a déjà bien des fois affirmé: l'interdiction absolue qui, en ces contrées, pèse sur les produits du plus étonnant des cerveaux, de la plus brillante des imaginations, serait, sans aucun doute, regrettée, s'ils étaient réellement connus et appréciés sans parti pris. Tout au moins accorderait-on patente nette à la majeure partie de l'immense recueil où fourmillent les beautés, les grandeurs, où ce qui est respectable, ce qui est saint n'eut jamais chantre plus inspiré, défenseur plus éloquent.

Les scènes à confier aux mains les plus innocentes, les plus pures, y abondent; le choix seul est embarrassant. Le hasard me conduit vers la pièce des *Rayons et des Ombres* ayant pour titre: *Regard jeté dans une Mansarde*, et j'en veux citer quelques extraits pour qu'on me dise si jamais, du haut d'une chaire chrétienne, il est descendu avis plus sages, conseils plus précieux.

D'abord, l'ouverture, le prélude magistralement façonné par le sublime artiste:

L'église est vaste et haute. A ses clochers superbes
L'ogive en fleurs suspend ses trèfles et ses gerbes;
Son portail resplendit, de sa rose pourvu;
Le soir fait fourmiller sous la voussure énorme
Anges, vierges, le ciel, l'enfer sombre et difforme,
Tout un monde effrayant comme un rêve entrevu.

Mais ce n'est pas l'église et ses voûtes sublimes,
Ses porches, ses vitraux, ses lueurs, ses abîmes,
Sa façade et ses tours, qui fascinent mes yeux.

Non ; c'est, tout près, dans l'ombre où l'âme aime à
[descendre,
Cette chambre d'où sort un chant sonore et tendre,
Posée au bout d'un toit comme un oiseau joyeux.

Oui, l'édifice est beau, mais cette chambre est douce.
J'aime le chêne altier moins que le nid de mousse ;
J'aime le vent des prés plus que l'âpre ouragan ;
Mon cœur, quand il se perd sur les vagues béantes,
Préfère l'algue obscure aux falaises géantes
Et l'heureuse hirondelle au splendide océan.

Puis, la description de l'intérieur de cette chambre
de jeune fille, modeste ouvrière, sur laquelle veille l'ami
des humbles :

Frais réduit ! A travers une claire feuillée,
Sa fenêtre petite et comme émerveillée
S'épanouit auprès du gothique portail.
Sa verte jalousie à trois clous accrochée,
Par un bout s'échappant, par l'autre rattachée,
S'ouvre coquettement comme un grand éventail.

Et, dans l'intérieur, par moments luit et passe
Une ombre, une figure, une fée, une grâce,
Jeune fille du peuple au chant plein de bonheur,
Orpheline, dit-on, et seule en cet asile,
Mais qui parfois a l'air, tant son front est tranquille,
De voir distinctement la face du Seigneur.

On sent, rien qu'à la voir, sa dignité profonde ;
De ce cœur sans limon nul vent n'a troublé l'onde ;
Ce tendre oiseau qui jase ignore l'oiseleur ;
L'aile du papillon a toute sa poussière ;
L'âme de l'humble vierge a toute sa lumière ;
La perle de l'aurore est encor dans la fleur.

Sur son beau col empreint de virginité pure,
Point d'altière dentelle ou de riche guipure,
Mais un simple mouchoir noué pudiquement.
Pas de perle à son front, mais aussi pas de ride,
Mais un œil chaste et vif, mais un regard limpide,
Où brille le regard que sert le diamant

L'angle de la cellule abrite un lit paisible.
Sur la table est ce livre où Dieu se fait visible,
La légende des saints, seul et vrai panthéon.
Et dans un coin obscur, près de la cheminée,
Entre la bonne Vierge et le buis de l'année,
Quatre épingles au mur fixent Napoléon.

Cet aigle en cette cage ! Et pourquoi non ? Dans l'ombre
De cette chambre étroite et calme, où rien n'est sombre,
Où dort la belle enfant, douce comme son lis,
Où tant de paix, de grâce et de joie est versée,
Je ne hais pas d'entendre, au fond de ma pensée,
Le bruit des lourds canons roulant vers Austerlitz.

Et près de l'empereur, devant qui tout s'incline,
— O légitime orgueil de la pauvre orpheline ! —
Brille une croix d'honneur, signe humble et triomphant,
Croix d'un soldat, tombé comme tout héros tombe,
Et qui, père endormi, fait, du fond de sa tombe,
Veiller un peu de gloire auprès de son enfant.

Le matin, elle chante, et puis elle travaille,
Sérieuse, les pieds sur sa chaise de paille,
Cousant, taillant, brodant quelques dessins choisis ;
Et tandis que, songeant à Dieu, simple et sans crainte,
Cette vierge accomplit sa tâche auguste et sainte,
Le silence rêveur à sa porte est assis.

Nul danger ! nul écueil ! Si ! l'aspic est dans l'herbe.
Hélas ! hélas ! le ver est dans le fruit superbe.
Pour troubler une vie, il suffit d'un regard.
Le mal peut se montrer même aux clartés d'un cierge.
La curiosité qu'a l'esprit de la vierge
Fait une plaie au cœur de la femme plus tard.

Plein de ces chants honteux, dégoût de la mémoire,
Un vieux livre est là-haut, sur une vieille armoire,
Par quelque vil passant dans cette ombre oublié,
Roman du dernier siècle, œuvre d'ignominie !
Voltaire alors régnait, ce singe de génie
Chez l'homme en mission par le diable envoyé.

Enfin arrivent les exhortations, les douces paroles
qu'on dirait formulées par le plus avisé des directeurs,
par la plus prudente des mères :

Frêle barque, assoupie à quelques pas d'un gouffre !
Prends garde, enfant ! cœur tendre où rien encor ne
[souffre !

O pauvre fille d'Eve ! ô pauvre jeune esprit !
Voltaire, le serpent, le doute, l'ironie,
Voltaire est dans un coin de ta chambre bénie !
Avec son œil de flamme il t'espionne, et rit.

Hélas ! si ta main chaste ouvrait ce livre infâme,
Tu sentirais soudain Dieu mourir dans ton âme ;
Ce soir, tu pencherais ton front triste et boudeur,
Pour voir passer au loin, dans quelque verte allée,
Les chars étincelants à la roue étoilée,
Et demain, tu rirais de la sainte pudeur !

Ton lit, troublé la nuit de visions étranges,
Ferait fuir le sommeil, le plus craintif des anges ;
Tu ne dormirais plus, tu ne chanterais plus ;
Et ton esprit, tombé dans l'océan des rêves,
Irait, déraciné comme l'herbe des grèves,
Du plaisir à l'opprobre et du flux au reflux.

Oh ! la croix de ton père est là qui te regarde !
La croix du vieux soldat mort dans la vieille garde !
Laisse-toi conseiller par elle, ange tenté !
Laisse-toi conseiller, guider, sauver peut-être
Par ce lis fraternel penché sur ta fenêtre,
Qui mêle son parfum à ta virginité !

Par toute ombre qui passe en baissant la paupière !
Par les vieux saints rangés sous le portail de pierre !
Par la blanche colombe aux rapides adieux !
Par l'orgue ardent, dont l'hymne aux longs sanglots se
[brise !

Laisse-toi conseiller par la pensive église !
Laisse-toi conseiller par le ciel radieux !

Laisse-toi conseiller par l'aiguille ouvrière
Présente à ton labeur, présente à ta prière,
Qui dit tout bas : travaille ! Oh ! crois-la ! Dieu, vois-tu,
Fit naître du travail, que l'insensé repousse,
Deux filles : la vertu, qui fait la gaîté douce,
Et la gaîté, qui rend charmante la vertu !

Entends ces mille voix d'amour accentuées,
 Qui passent dans le vent, qui tombent des nuées,
 Qui montent vaguement des seuils silencieux,
 Que la rosée apporte avec ses chastes gouttes,
 Que le chant des oiseaux te répète, et qui toutes
 Te disent à la fois : sois pure sous les cieus !

Sois pure sous les cieus ! comme l'onde et l'aurore,
 Comme le joyeux nid, comme la tour sonore,
 Comme la gerbe blonde, amour du moissonneur,
 Comme l'astre incliné, comme la fleur penchante,
 Comme tout ce qui rit, comme tout ce qui chante,
 Comme tout ce qui dort dans la paix du Seigneur !

Sois calme. Le repos va du cœur au visage,
 La tranquillité fait la majesté du sage.
 Sois joyeuse. La foi vit sans l'austérité ;
 Un des reflets du ciel, c'est le rire des femmes ;
 La joie est la chaleur qui jette dans les âmes
 Cette clarté d'en haut qu'on nomme vérité.

La joie est pour l'esprit une riche ceinture.
 La joie adoucit tout dans l'immense nature.
 Dieu sur les vieilles tours pose le nid charmant
 Et la broussaille en fleur qui luit dans l'herbe épaisse ;
 Car la ruine même autour de la tristesse
 A besoin de jeunesse et de rayonnement.

Sois bonne. La bonté contient les autres choses.
 Le Seigneur indulgent, sur qui fu te reposes,
 Compose de bonté le penseur fraternel.
 La bonté, c'est le fond des natures augustes.
 D'une seule vertu Dieu fait le cœur des justes,
 Comme d'un seul saphir, la couronne du ciel.

Ainsi tu resteras, comme un lis, comme un cygne,
 Blanche entre les fronts purs marqués du divin signe,
 Et tu seras de ceux qui, sans peur, sans ennuis,
 Des saintes actions amassant la richesse,
 Rangent leur barque au port, leur vie à la sagesse,
 Et, priant tous les soirs, dorment toutes les nuits.

Ce ne sera jamais avec de tels écrits qu'on pourra
 corrompre et pervertir qui que ce soit.

J. GERMANO.

LA VENDETTA DANS L'ALASKA.

La vendetta est en honneur parmi les Indiens de Cape-Fox, dans l'Alaska, comme elle l'était autrefois en Corse. En décembre dernier, les Indiens ont tenu une grande assemblée ayant pour objet de régler un différend de vieille date entre deux familles ; mais la discussion s'étant prolongée outre mesure, presque tous les assistants se sont enivrés et la réunion s'est terminée par une bataille générale, dans laquelle un Indien a été tué et plusieurs autres blessés. Le même soir, les parents et les amis du défunt ont tenu conseil et ont tiré au sort pour savoir à qui reviendrait l'honneur de venger sa mort. Le sort a désigné une vieille femme qui, dès le lendemain, armée d'un fusil de chasse, s'est glissée subrepticement derrière l'assassin présumé de l'Indien et lui a tiré deux coups de fusil dans le dos. Elle est ensuite rentrée dans sa cabane, a rechargé son fusil et, le donnant à son fils, a dit à celui-ci d'aller achever l'individu sur lequel elle avait tiré. Mais l'enfant est revenu bientôt annoncer que l'homme était mort. Ce meurtre a mis tous les Indiens en émoi, et il est à craindre qu'il ne soit suivi d'autres crimes du même genre.

REQUÊTE

présentée par les arbres, arbustes et arbrisseaux des parcs, places et rues de la ville de Montréal à Son Honneur le maire de cette même ville.

Monsieur le maire,

La sollicitude éclairée et constante qui préside à tous les actes de votre administration nous donne la confiance que vous voudrez bien, écoutant les plaintes que nous osons respectueusement vous soumettre, leur accorder entière satisfaction.

Il y a environ trois quarts de siècle, le mordant pamphlétaire Paul-Louis Courier forçait les pouvoirs de son pays à entendre sa pétition, restée fameuse, en faveur *des villageois qu'on empêche de danser*. Si, en ces temps d'autoritarisme outré, on se sentait tenu de faire droit à des motifs portant, au moins en apparence, l'empreinte d'une manifeste futilité, nul, à cette heure de liberté plus grande et de réel progrès, n'ira jusques à rejeter, sans de sérieux motifs, une supplique traitant d'une question de vie ou de mort pour ses auteurs.

Appelés par vous, monsieur le maire, ou par vos devanciers à parfaire l'embellissement de votre capitale, nous n'avons stipulé à notre profit d'autres avantages que les bons procédés et les points qui nous aideraient à oublier le sol natal, le murmure des brises, les folles caresses du soleil, la vie libre des forêts. Comment on s'est souvenu des engagements contractés de ce chef à notre égard, c'est ce que nous nous proposons de rechercher aujourd'hui. Mais qu'il nous soit auparavant permis de dire un mot de nos origines, de rappeler brièvement nos titres à un accueil bienveillant, en un mot, d'énumérer nos mérites et nos qualités.

La date de notre apparition sur ce globe demeure si reculée qu'il a été jusques ici impossible de la préciser.

De grands savants se sont intéressés à nous, cherchant à déterminer l'heure exacte de notre naissance, sans pouvoir y parvenir. Nous savons pourtant que plusieurs de nos ancêtres, actuellement pleins de vigueur, sont fixés en terre depuis plus de vingt mille ans. D'autres donnent leurs feuilles et leurs fruits il y a au moins soixante siècles, ce qui nous fait considérer comme venant à peine au monde ceux qui ne comptent encore que douze cents printemps.

Autant que leur grand âge, les étonnantes dimensions de nos aînés font notre légitime orgueil. "Qui n'a "entendu parler du célèbre chêne d'Allouville, (Seine- "Inférieure, France), dont le tronc mesure quinze ver- "ges de circonférence ? Ce tronc est creux et a été "transformé en chapelle, en 1696.

"Le figuier de Roscoff, (Finistère, France), couvre de "son ombre une surface de trente verges de rayon...

"Le tilleul de Newstadt, sur le Kocher, (Wurtemberg), "a quatre verges de diamètre et douze verges de cir- "conférence à une verge du sol. Son tronc est creux "et rempli de maçonnerie pour le consolider. Il se "divise en sept branches presque horizontales et telle- "ment grosses qu'il a fallu les étayer par cent onze "colonnes, dont quatre-vingt-quatorze en pierres et les "autres en bois. Il couvre une surface circulaire d'en- "viron vingt verges. En 1392, ses branches étaient "déjà soutenues par soixante-deux colonnes.

"Le platane de Saïrob, village tadjique des monta- "gnes de Baissonne, (Boukarie), a huit verges et demie "de circonférence à hauteur d'épaule ; il est creux et "l'on y pénètre par une porte percée dans son écorce.

“ C'est l'école du village. Le *moullah* y réunit les enfants et leur apprend les versets du Coran.

“ Les sequoias, arbres géants de la Californie, que les Américains appellent *Wellingtonia*, se font remarquer par leur hauteur considérable et leurs belles proportions. On les rencontre surtout dans les districts de Calaveras et de Maryiosa, aux pieds de la Sierra Nevada. Leur hauteur varie entre quatre-vingts et cent vingt verges ; leur circonférence, entre neuf et douze verges à trois pieds du sol. Ce ne sont pas, cependant, les plus élevés des végétaux : les encalyptus de l'Australie atteignent cent trente verges et plus de hauteur. Ce sont des géants du règne végétal.” (*La grande encyclopédie.*)

C'est donc avec raison que, dans une de ses pages immortelles, l'incomparable fabuliste a pu appeler l'un de nous :

Celui de qui la tête au ciel était voisine
Et dont les pieds touchaient à l'empire des morts.

Et pourtant, s'il plaît à ceux pour le profit desquels nous fumes imaginés de nous poser le pied sur la tête et de comprimer notre élan, nous allons jusques à nous résigner à ce rôle humiliant et contre nature. Au gigantesque succède alors le minuscule, l'infiniment petit. “ Tout le monde sait que les Japonais et, après eux, les Chinois se sont ingénies à faire rabougir des arbres et ont obtenu, par une culture des plus patientes, des monstres végétaux dignes de curiosité. A l'exposition de 1878, (à Paris), on a pu voir, dans la section japonaise, des *pinus densiflora*, dont l'un, âgé de 40 ans, mesurait un pied de hauteur ; un autre, âgé de 100 ans, avait trois pieds de haut et un pied et demi de diamètre. (*La grande encyclopédie.*)

Nier que nous fumes les précurseurs de l'homme sur la terre, ce serait nier le paradis, le lieu de délices où Dieu plaça son œuvre préférée, pareil séjour ne se concevant point sans nos fruits savoureux, sans le mystère de nos ombrages. D'aucuns prétendent que, armé d'une épine d'acacia, Adam avait gravé sur l'écorce du figuier qui lui fut si propice le récit de ses impressions aux premiers jours de sa rencontre avec Eve aux sentiers de l'Eden. Il y affirme que ce fut avec l'autorisation du Créateur lui-même que leurs lèvres s'unirent pour le serment de fidélité. Le langage de cette primitive époque n'étant pas intelligible pour tous, un romancier poète, Henri Murger, en a laissé cette exquise traduction :

Les mains pressant les mains, épaule contre épaule,
Et sans savoir pourquoi l'un et l'autre oppressés,
Notre bouche s'ouvrit sans dire une parole,
Et nous nous sommes embrassés.

Près de nous, l'hyacinthe avec la violette
Mariaient leur parfum, qui montait dans l'air pur,
Et nous vîmes tous deux, en relevant la tête,
Dieu qui nous regardait à son balcon d'azur.

Aimez-vous, disait-il : c'est pour rendre plus douce
La route où vous marchez, que j'ai fait sous vos pas
Dérouler en tapis le velours de la mousse.
Embrassez-vous encor ; je ne regarde pas.

Aimez-vous, aimez-vous ! Dans le vent qui murmure,
Dans les limpides eaux, dans les bois reverdis,
Dans l'astre, dans la fleur, dans la chanson des nids,
C'est pour vous que j'ai fait renaître ma nature.

Aimez-vous, aimez-vous ! Et de mon soleil d'or,
De mon printemps nouveau qui réjouit la terre,
Si vous êtes contents : au lieu d'une prière
Pour me remercier, embrassez-vous encor.

Et c'est toujours ce cri d'amour qu'en expirant dans nos bras, sur l'arbre de la croix, le divin supplicié a jeté aux générations de l'avenir, fondant ainsi la religion nouvelle qui puise sa grandeur et sa force dans cette même sublime devise : aimez-vous !

Braver les outrages du temps, défier les ouragans et les tempêtes, somptueusement décorer le sommet des montagnes et les bords des fleuves et des lacs ; inspirer les peintres et les poètes, nous paraissent des titres suffisants au respect du genre humain. Ce sentiment ne nous suffit pas, cependant, et nous allons jusques à exiger la reconnaissance et l'admiration de ceux qu'on nous a donnés pour maîtres et sous les lois—parfois bien meurtrières—desquels nous vivons. L'agrément que nous leur procurons ne compte plus, quand il se trouve en parallèle avec notre utilité. Nos services ne connaissent pas de limites, nos contributions et nos charges dépassent celles de tous les autres règnes.

C'est nous qui répondons au premier cri de l'homme, dès son appel à la vie. Le berceau en bois de rose, dissimulé sous la soie et les dentelles des heureux de ce monde, aussi bien que la modeste berceuse tressée d'osier, où dort l'enfant de la chaumière, reçoivent le nouveau-né à son arrivée parmi les vivants. Et quand il faut entamer le voyage d'où on ne revient pas, c'est sur nous encore qu'on se repose. Les quatre planches de sapin brut qui emportent la dépouille du déshérité, comme la bière ciselée d'argent du riche financier et la chaise ornée de pierreries du haut dignitaire, proviennent de nos domaines. Le siège où on se délasse ; la table devant laquelle on répare ses forces ; le lit où on s'endort pour les songes heureux, pour l'oubli des misères ; le pupitre servant à fixer les pensées ; les rayons portant les livres rares, les objets précieux ; les coffrets renfermant les diamants, les secrets ; les cadres entourant les chefs-d'œuvre de la peinture, c'est de nous qu'on les attend.

Les éléments indispensables à la construction d'une habitation, dans ces contrées surtout, proviennent de nos entrepôts.

A diverses époques, des rivaux se sont levés devant nous ; mais notre empire est de ceux que rien ne renverse, et nous sommes sortis vainqueurs de toutes les compétitions. Le fer et le marbre ont dû nous céder la place, nous laissant le champ libre, sans partage. “ Vers la fin de sa vie, on vit le roi (Louis XIV) lui-même renoncer aux revêtements de marbre qu'il avait primitivement adoptés pour les galeries de son château, et commander des panneaux de bois sculptés “ qui répondaient mieux aux exigences du climat.” (*La grande encyclopédie.*)

Et, d'ailleurs, est-ce avec l'intervention de nos adversaires qu'on eût pu montrer ces incomparables productions dont la vieille Europe est si fière et qui ont fait la réputation et la gloire des sculpteurs célèbres, Jean Goujon, Philibert Delorme, Germain Pilon, Ducerceau, Van Eyck, Jacques et Philippe Caffieri, André Charles Boulle, Mésener, Charles Crescent, pour ne citer que les plus grands ? Qui contestera le bon vouloir, le complet dévouement avec lesquels nous nous sommes prêtés à toutes les fantaisies, à tous les caprices de ces artistes

de génie, les laissant mêler à nos os, à nos moëlles, l'or, l'argent, le cuivre, l'ivoire, la nacre, pour déterminer des antithèses de tons et de couleurs sur le noir de nos ébéniers, le grenat de nos amaranthes, le rose de nos bois des îles, le vineux de nos noyers, le jaune de nos chênes et de nos citronniers? C'est grâce à notre concours empressé, à nos complaisances sans bornes, que ces maîtres illustres ont façonné les lits garnis de velours noir brodé de perles, à colonnes de jais et d'ébène sertis d'argent, les bordures à entrelacs ajourés, les banquettes, les cadres de miroirs et les coffres ornés de figures et d'arabesques finement découpées, les commodes à la Régence, à la Chartres, à la Dauphine, les sièges, les canapés, les vis-à-vis, les dos-à-dos, les dressoirs, les bahuts qui ont fait l'admiration des rois, des princes et de leur entourage.

Les stalles des chœurs dans les églises, les portes des cathédrales, les chaires transmettant aux fidèles l'éloquente parole des orateurs sacrés, faisaient partie de nos domaines, avant d'entrer dans l'atelier des ciseleurs qui les ont transformées en merveilles.

La musique, *ce don du ciel, d'où elle est descendue*, nous convoque aux moindres comme aux plus imposantes de ses manifestations.

“ De l'orgue ardent dont l'hymne aux longs sanglots
[se brise]
au modeste sifre du troubadour, le corps abritant l'âme harmonique et lui facilitant la réunion des mélodies qu'elle a mission de répandre est tiré des parties les plus délicates de notre chair. C'est à nous que les faiseurs de marque, Stradivarius, Arnati, Garnerieux, doivent leur durable renommée. S'ils nous avaient moins longtemps pressés sur leur poitrine, les virtuoses dont la postérité garde pour toujours le souvenir, Paganini, Bériot, Reicha, Vieuxtemps, auraient ignoré la célébrité. Les douces rêveries, l'extase provoquées par les soupirs de l'archet errant sur les cordes tendues ne nous ont pourtant jamais valu le moindre témoignage de gratitude, et les couples enlacés, les nuits de bal, n'ont point pensé que nous restions la cause directe des bienfaisantes émotions par eux ressenties au cours d'un galop furieux ou d'une valse enivrante.

(A suivre.)

AMOUR ET POT-DE-VIN.

Un député célibataire se promène mélancoliquement aux Champs-Élysées.

Passe un de ses amis, garçon très débrouillard.

L'AMI. — Toujours broyer du noir !... Tu l'aimes donc bien, cette femme ?

LE DÉPUTÉ. — Hélas !

L'AMI. — Épouse-la.

LE DÉPUTÉ. — Y songes-tu ?... La fille d'un banquier !... Elle est trop riche pour moi.

L'AMI, à part. — Naïf !... Et c'est député ! (Haut.) Tu l'épouseras... Va faire ta demande au papa.

LE DÉPUTÉ. — Mais...

L'AMI. — Va, te dis-je !... Je me charge du reste.

CHEZ LE BANQUIER.

LE DÉPUTÉ, gants blancs, très ému. — Monsieur, j'ai l'honneur de vous demander la main de mademoiselle votre fille.

LE BANQUIER, ventre de millionnaire. — Voyons, mon cher député, soyons sérieux... Je tiens beaucoup à con-

server de bons rapports avec vous, car un banquier n'a jamais trop de relations à la chambre... Quant à vous donner ma fille, turlututu... Car vous n'avez pas le sou, n'est-ce pas ?

LE DÉPUTÉ. — J'avoue que...

LE BANQUIER. — Désolé, mon cher député, désolé !... (Il le pousse doucement vers la porte.)

AU CERCLE.

L'AMI, au banquier. — Un mot, très cher. (Il le prend à l'écart.) Que viens-je d'apprendre ?... Vous donnez votre fille à ce petit sauteur de député ?

LE BANQUIER, avec un gros rire. — Plaisantez-vous ?

L'AMI. — A la bonne heure !... Je suis trop de vos amis pour vous laisser faire une gaffe pareille... Et j'accourrais vous mettre en garde...

LE BANQUIER. — Quoi donc ?

L'AMI. — Ce gaillard-là n'est qu'un vulgaire fripon.

LE BANQUIER. — Allons donc !

L'AMI, confidentiellement. — Vous ne savez donc pas qu'il a touché un pot-de-vin ?

LE BANQUIER. — Vraiment ?

L'AMI. — C'est comme je vous le dis.

LE BANQUIER. — Pour le Panama ? (L'ami fait signe que oui.) Combien ?

L'AMI. — Quatre cent mille.

LE BANQUIER. — Mais son nom n'a même pas été prononcé ?

L'AMI. — Oh ! c'est un roublard, malgré son air candide. Il a su prendre ses précautions !... Voyez-vous votre fille mariée à ce pirate ?

LE BANQUIER. — Quatre cent mille, dites-vous ?

L'AMI. — Oui !... Quelle canaille, hein ?

LE BANQUIER, sans conviction. — Oui.

TROIS SEMAINES APRES.

“ M. X..., banquier, a l'honneur de vous faire part du mariage de sa fille avec M. Z..., membre de la chambre des députés.”

LE LENDEMAIN DU MARIAGE.

LE BANQUIER. — Mon cher gendre, j'ai parfaitement compris le sentiment de délicatesse qui vous a empêché de faire figurer vos capitaux sur le contrat ; mais aujourd'hui, ces scrupules n'ont plus raison d'être entre nous... (Très paternel.) Justement, je puis, en ce moment, vous faire bénéficier d'une excellente affaire et, si vous voulez me confier vos quatre cent mille francs...

LE DÉPUTÉ. — Quels quatre cent mille francs ?

LE BANQUIER. — Ceux que vous avez touchés pour Panama.

LE DÉPUTÉ, bondissant. — Monsieur, vous m'insultez !

LE BANQUIER. — Qu'est-ce qu'il lui prend ?

LE DÉPUTÉ. — Dieu merci ! j'ai les mains nettes de tout tripotage.

LE BANQUIER. — Quoi ! vous n'avez pas touché ?...

LE DÉPUTÉ. — Pas un sou !... Je suis un honnête homme !...

LE BANQUIER, indigné. — Et il a épousé ma fille !... (Avec explosion.) Canaille ! ! !

MICHEL THIVARS.

En cour d'assises :

— Prévenu, vous avez donné vingt-sept coups de couteau à une malheureuse femme, et cela pour ne lui voler que trois francs et quinze sous !

Le prévenu, accommodant :

— Monsieur le président, j'accepterai avec confiance les dommages-intérêts qu'il vous plaira de m'accorder.

L'esprit d'autrefois :

Cham se plaignait de la difficulté toujours croissante de trouver de bons domestiques.

— On va aux renseignements.

— Eh ! je ne fais que cela.

— On prend des gens qui ne changent pas souvent de place.

— Le premier qui m'a volé était resté dix ans dans la même maison.

— C'est étonnant ; quelle espèce de maison était-ce donc ?

Et Cham de répondre tranquillement :

— Une maison centrale.

A la Bourse :

Un financier veut faire faire un marché à un client, qui résiste :

— L'affaire est sûre. Croyez bien, cher monsieur, que je veux prendre vos intérêts.

— Et même mon capital, murmure le client entre ses dents.

Cette pauvre Mme Z... passe pour se consoler de sa laideur et de sa maigreur toujours croissantes en cultivant le porto et le malaga plus que de raison.

L'autre soir, décolletée outrageusement, elle dînait en ville.

— Voyez donc, fit tout bas une bonne amie. Quelle planche !

— Oui. Et, à ce qu'il paraît, une planche à bouteilles !

CHRONIQUE QUÉBÉCOISE.

22 janvier.

Il y a donc décidément des gens qui savent garder un secret, des gens qui savent se taire quand ils pourraient parler.

Pour bien garder un secret, il faut non-seulement de la vertu, mais de l'art !

Il faut savoir prendre au sérieux les suppositions les plus invraisemblables et sourire d'un air profondément incrédule à ceux qui se rapprochent le plus de la vérité.

Mes compliments à l'*Opinion Publique* ; voilà deux mois que j'écris dans ce journal, et les efforts faits pour percer mon *incognito* ont été vains. Bien plus, tous les soupçons se sont trompés d'adresse. Au reste, rien de plus amusant que de s'entendre raconter ses propres chroniques, revues, augmentées et corrigées, et d'écouter vos amis dire franchement ce qu'ils pensent de vous. Il y a parfois des révélations douloureuses, mais souvent aussi des remarques si flatteuses que nous en rougissons pour notre soi-disant voisin ou voisine.

Malheureusement nous n'avons pas le bonheur d'être toujours compris !

Toute communication intellectuelle avec une certaine classe de lecteurs est une jouissance.

Il nous plaît vraiment de leur exposer nos vues, de leur raconter nos plaisirs, de les rendre les innocents complices de nos moqueries inoffensives et de nos critiques impersonnelles, de leur vanter les vertus et les grâces que nous admirons, de soupirer, de rêver ou de sourire avec eux.

Mais le suprême bonheur d'être compris n'est pas toujours notre partage.

Des lecteurs très spirituels et très bienveillants de nos chroniques placent de suite des noms là où il n'y a que des étoiles ou des points ; et d'un petit fait tout d'imagination, ils font une histoire pleine d'actualité. Quand nous rions, ils croient que nous leur cherchons querelle ; quand nous sommes sérieux, ils croient que nous nous moquons d'eux. Allons, chers lecteurs, vous voulez être trop perspicaces. Quand nous parlons d'un gros monsieur avare, nous ne pouvons pas vous dire que ce n'est pas votre parrain, et quand nous citons un mot spirituel, nous ne voudrions pas manquer de discrétion au point d'insinuer qu'il n'est pas de vous.

Mais ce qui est pis, c'est qu'on a soupçonné nos meilleurs amis d'être les auteurs de choses qu'on trouvait fort blessantes. Or, en justice, nous ne pouvons tolérer cela, et nous vous déclarons, mesdames et messieurs, que vous ne devez attribuer ce que nous écrivons ni à mon amie Louise, ni à mon cousin Jean, ni à la spirituelle madame X..., moins encore à l'ennuyeux monsieur V..., de moins en moins au célèbre G... C'est à moi tout simplement qu'il faut vous en prendre, et j'en veux seule porter la responsabilité. Comme dit souvent un veuf de mes amis, qui aime les citations latines :

"*Me, me, adsum qui feci!*"

J'espère cette fois être bien comprise.

Au reste, il est des jours où nous ne pouvons toucher à rien ni à personne ; et nous ne savons guère comment vous intéresser.

Ainsi, cette semaine a été complètement dépourvue d'événements et de plaisirs. Nous avons cherché dans les journaux quelques faits à sensation, mais ils n'abondent pas. L'*Électeur* est plein de nouvelles ; mais cinq jours après, une nouvelle n'en est plus une. Le *Courrier du Canada* a des articles attachants, mais vous les lisez comme moi. Absorbée dans nos recherches, les yeux fixés sur quelques tisons fumants, nous avons aperçu tout à coup près de la cheminée, dans le grand panier à papier, un, puis deux, puis trois numéros d'un journal que personne ne lit. Il est là, bien plié ; tel qu'il arrive, il tombe de suite au panier et s'y empile. C'est la *Gazette Officielle*. Et cependant, c'est bien le journal le plus dramatique qui soit au monde !

J'y ai lu des choses lamentables ! Quoi ! Notre ancien ami que nous croyions si riche a fait cession de ses biens à ses créanciers ! Cette superbe maison si bien située, si capitonnée, sera vendue ! Nous n'irons plus danser dans ces grands salons pleins de lumière ! Autrefois on avait un élégant landau attelé à de splendides chevaux, l'un jais, l'autre neige ; maintenant il faudra marcher. Plus de voyages quand la nature s'endort dans son blanc linceul. Plus de concert, plus de musique ; l'harmonie était un luxe, et ce mot n'est plus de mise. Hélas ! comme tous ces détails sont tristes !

Mais, plus loin, une chose plus pénible encore : c'est une vente par licitation.

Le père vient de mourir, laissant une superbe demeure seigneuriale. Ils sont trois enfants, il faudrait donc partager ; mais, le partage étant impossible, la vente est devenue nécessaire. Le fils a ses études à terminer, et il faut en attendant que les jeunes filles vivent un peu, pauvres petites ! On m'a dit hier que l'aînée s'en allait en langueur. Elle a toujours été frêle. C'était une plante bien greffée sur l'arbre héraldique de la famille, et il lui semble qu'on lui a pris son cœur en déracinant ses vieux souvenirs. Dans le salon, était un clavecin en bois de rose, où sa mère jouait de vieux airs Louis

XV ; toute petite encore, on lui avait appris le menuet et la gravotte, et des quantités de jolis saluts en cadence. Ce vieil instrument, tout vibrant d'un bonheur passé, est maintenant chez un marchand de bric-à-brac. Puis, les vieux tableaux : "J'ai tellement pleuré sur eux quand on me les a pris, m'a-t-elle dit, qu'ils en sont presque effacés. Tant mieux, ils ne verront pas les étrangers !"

Le fils aurait bien aimé garder quelques-uns des vieux livres de son père. C'était presque tous des traités de stratégie militaire ; le père avait été colonel autrefois.

Mais on en était aux sacrifices : il fallut bravement faire ce dernier.

Quand nous disons que personne n'ouvre la *Gazette Officielle*, nous avons tort, car il y a de temps à autre, par de beaux jours bien espacés, un homme heureux qui lit avec ravissement sa nomination à une situation quelconque, qu'il sollicite depuis des siècles. Ses yeux charmés se rivent à ces quelques lignes officielles : "Il a plu à Son Excellence le gouverneur général de faire la nomination suivante : "..... Il croit rêver ; mais c'est l'aisance, le bonheur ! Quelles douceurs apportées à une existence chère qui décline ! Quelles gâteries pour des poupons roses et blancs ! Quelle reconnaissance enfin prouvée aux amis des mauvais jours ! Ce sont là des moments de joie insensée qui font que, même quand l'horizon se voile de nouveau, on peut encore se faire du rose avec ses souvenirs !

Pendant que nous nous lamentions sur le calme désolant du moment, le bonhomme Carnaval, qui, cette année, nous vient du Japon, paraît-il, quittait Yokohama, traversait la mer et nous arrivait à toute vitesse par le C. P. R.. Il s'excuse de son retard par des promesses ; mais il est bien pressé. — "Pensez, dit-il, que je dois être à Nice le 14 février ! C'est là que je dois mourir, hélas ! Mais on m'y enterre si gaiement ! Mes parasols aux mille couleurs et mes grands éventails me préservent à peine contre les flots de lumière qui m'aveuglent. Je m'endors dans un chaud rayon de soleil, et l'on m'embaume de violettes..."

C'est égal, depuis son arrivée ici, le Carnaval a fait joliment de besogne ; et la société de Québec s'agite tout à fait.

Samedi, le 21, *At Home* à Spencer Wood.

Les réceptions officielles dans tous les pays du monde sont intéressantes, au moins une fois. Elles se ressentent, naturellement, des mœurs des différents peuples chez lesquels elles se donnent. Au Maroc, par exemple, les sujets n'approchent du pacha qu'à genoux ; ça n'est pas confortable, aussi on y reste le moins possible. En Russie, même aux grands bals de cour, les invitations restent fort limitées. En Angleterre, en Allemagne, les réceptions se bornent à la noblesse et aux étrangers de haute distinction. En France, on est plus démocratique. Ici, nous n'avons pas, il est vrai, de souverain ; mais celui qui nous le représente est, à certains jours, abordable à tous, ce qui n'empêche pas chacun d'être fort honoré d'aller chez lui.

On pouvait en juger hier par l'affluence qu'on a remarquée à *Spencer Wood*. Jamais, paraît-il, on n'a vu une foule semblable.

Madame Chapleau a laissé autrefois à Québec de bons amis qui désiraient vivement la rencontrer de nouveau. Quant à ceux qui ne la connaissaient pas, ils la voulaient presque autant voir que les autres ; ainsi, jugez !

Le rédacteur du *Canadien*, qui se moque parfois de *la Reine de Québec*, aurait dû la voir hier représentée par madame Chapleau. Elle portait un costume fort simple, mais d'un goût exquis ; le sourire aux lèvres, la main gracieusement tendue à tous, elle était si charmante que ce monsieur aurait certainement laissé glisser sa plume, qui griffe parfois, et se serait surpris, ne sachant comment, agitant l'encensoir.

La route qui conduit à *Spencer Wood* est jolie. Hier elle était encombrée de *sleighs* de tous genres. C'était un bruit assourdissant de gaies clochettes ; les grands fouets fendaient l'air, et l'on glissait doucement enseveli sous les fourrures.

Ceux qui ont la bonne fortune de faire la course avec des gens amusants arrivent là de fort bonne humeur.

Le temps de présenter leurs hommages aux hôtes distingués de *Spencer Wood*, de faire un compliment à une jolie femme, d'admirer les vastes salons et les fleurs, d'avaler un *punch* aux sons de la dernière valse du jour, et le moment est venu de remettre sa pelisse et de rentrer chez soi au grand trot de ses chevaux.

C'est ce que nous avons fait, et nous sommes revenus ravis de cette petite halte dans une oasis qui n'est, en réalité, qu'à deux pas de la ville, mais qui semble aux antipodes, tant on s'y sent loin des affaires et des petites misères de chaque jour.

Le même soir, nous avons eu au *rink* une lutte phénoménale entre les joueurs de *hockey* d'Ottawa et ceux de Québec. Nos amis sont des braves, et ils sont merveilleux sur les patins, d'une vivacité qui défie toute comparaison, et, avec cela, solides ! Oh ! ça, ils le sont ! Les Ottawa frappaient dessus à coup de patins et de bâtons et ils ne bronchaient pas. Quand un *blanc-bleu* (Québec) enlevait le *puck* et volait sur la glace, trois *tout-blancs* (Ottawa) se jetaient dessus, le terrassaient, l'étouffaient de leur poids, pendant qu'un autre *blanc* lui enlevait le précieux *puck*. Mais, ô merveille ! le même *bleu-blanc* était encore, un instant après, l'ennemi qui s'enfuyait triomphalement vers le but et qui y jetait, entre les deux célèbres petits poteaux, le *puck* victorieux. En vingt minutes, nos amis gagnèrent trois parties. Après la demi-heure, on dut se reposer ; puis la lutte recommença, beaucoup plus acharnée. La fièvre commençait à gagner les spectateurs ; ils étaient là plus de douze cents, entassés, empilés, autour du grand carré transparent.

Dans un coin, un groupe venu d'Ottawa et grossi de quelques amis d'ici portait les couleurs *rouge, blanche et noire*. Chez nous, de gros nœuds bleus et blancs flottaient sur toutes les poitrines. La foule ondulait, penchée en avant. Des milliers d'yeux magnétisaient le *puck*, qui s'emportait d'une manière affolée. Les spectateurs effrayés se reculaient pour ne pas être assommés. Soudain la mêlée recommençait ailleurs ; alors les têtes du côté droit s'allongeaient de nouveau. On était courbaturé, mort de fatigue ; mais on voulait voir quand même. Les joueurs d'Ottawa gagnèrent 3 parties. Alors les cœurs se mirent à battre plus vite. Le *puck* était suivi d'une clameur formidable, le silence était devenu trop pénible. Bravo ! Hourrah ! *Keep it up ! Forward ! Québec ! Ottawa !!!* Tous ces cris sortaient de centaines de poitrines à la fois. Puis le *puck* allait toujours, frappé, frappant, poussé, roulé, roulant, sautant, parfois se cachant : c'était du délire.

M. Patton comme *goal keeper* a été superbe, il a cent fois sauvé la partie, il mettait tout son cœur dans son

bras ; mais à un moment cela ne suffit pas, alors il sauta sur le *puck* qui venait au vol et qui l'atteignit à la tempe. Il en fut un instant étourdi, et le combat dut être suspendu.

Tout-à-coup j'entendis les gens d'Ottawa crier : *gamé ! gamé ! !* Plusieurs de nos amis qui étaient dans la galerie au-dessus du *goal* m'ont dit avoir vu distinctement le *puck* frapper un des poteaux et dévier de côté. Cependant le *referee* accorda la partie au *team* d'Ottawa. La même chose se renouvela deux fois ; puis, le temps convenu étant expiré, les joueurs adversaires agitèrent leurs casquettes en l'air, au milieu des protestations énergiques de la foule qui était indignée.

Nous sommes allés ensuite prendre une tasse de café avec nos visiteurs ; nous ne pouvons pas leur en vouloir, mais il est regrettable que les règles du *Hockey* soient telles que l'opinion d'un seul homme, qui peut à certains moments ne pas bien voir, soit acceptée de préférence à celle de centaines de gens qui sont sûrs d'avoir bien vu. Quoi qu'il en soit, nous n'admettons pas avoir été battus, et nous criions encore à perdre haleine : Vive le drapeau bleu frangé d'argent !

PAULE.

X... est le dernier type du poète chevelu, le dernier modèle du bohème.

Avec cela, de l'esprit, mais un esprit qui ne se gêne pas. A preuve :

Un ami l'avait conduit chez une baronne, s'il vous plaît. Celle-ci, minaudant, apporte un album au poète.

— Cher monsieur, rien qu'une pensée ?

— Oh ! volontiers, madame.

Et, d'une main ferme, X... d'écrire :

“ J'ai quelquefois trouvé, dans ma vie, des femmes qui m'ont fait des avances ; des caissiers, jamais ! ”

CARNET D'UN MONDAIN.

A Lévis, mercredi, le 18 courant, bal annuel du club Mikado, dans la salle de théâtre du quartier Notre-Dame.

Près de 300 invitations avaient été envoyées ; mais le bal de madame Hudon, à Québec, le même jour, et le deuil dans lequel se trouvent beaucoup de nos familles, ont été cause que plusieurs des invités n'ont pu accepter.

La salle de bal était magnifiquement pavoisée et décorée. On remarquait surtout la devise du club : *Utile dulci*.

Nombreuses toilettes riches et élégantes. Parmi les dames, on remarquait : mesdames J. N. Belleau, Dupré, Ant. Carrier, Jos. Roy, Ad. Turgeon, Henri Carrier, Pourtier, Dumontier, Hamelin, Ls. Fortier, Martineau, S. P. Bégin, Barkley, Farmer, Guenette, Morency, Simard, de Lévis, et mesdames Odell et Letellier, de Québec ; mesdemoiselles Ant. Carrier, L. N. Carrier, Joly, Angers, Marsan, Lannier, Patton, Davis, Hamel et Drouin, de Lévis, et mesdemoiselles Murphy et Bontin, de Saint-Joseph-de-Lévis.

Un essaim de charmantes jeunes filles a profité de cette bonne occasion pour faire son début dans le monde ; entre autres : mesdemoiselles Laura Carrier, Clara Fortier, Marie-Louise Fortier, de Lévis, et mademoiselle Annie Letellier, de Québec.

Le président du club, M. Louis Fontaine, assisté de MM. Henri, Robert et Maurice Carrier, Achilas Le-

mieux et des autres membres du club, a rivalisé de zèle pour l'amusement et le confort de ses hôtes. Ils doivent être fiers de leur succès.

La semaine a été prise par quelques réunions et surtout par des concerts.

Mardi dernier, très beau dîner chez M. et madame Beemer, rue Peel, suivi d'une réception. Madame Beemer, secondée par sa jolie sœur, Mlle Dufresne, a parfaitement fait les honneurs de son salon.

Mercredi et jeudi, grand concert au Windsor Hall, par la "Grand Operatic Concert Company," de New-York. Nous n'avons plus à faire l'éloge de madame Sofia Scalchi, qui chante toujours avec la méthode et le talent qu'on lui connaît. Elle a très bien dit *la Mitrène*, de Rossi, qui convient si bien à sa splendide voix de contralto.

Madame Lillian Nordica nous a charmés dans la *Polonaise de Mignon*, qu'elle a chantée avec une souplesse de voix rappelant son illustre maître, Adelina Patti.

Signor del Puente a bien dit *l'Aria*, du *Barbier de Séville*.

La seconde partie du concert a été consacrée aux principaux airs de *Faust*. Madame Scalchi, qui avait le rôle de *Siebel*, a été excellente et nous a particulièrement satisfaits quand elle a fait entendre cette délicieuse et poétique romance : *Salut, demeure chaste et pure*.

Campanini et Fudger ont médiocrement rempli leur rôle de *Faust* et *Méphistophélès*, mais madame Nordica s'est surpassée dans le rôle de *Marguerite*. — Sa beauté captivante et distinguée, l'élégance souveraine de sa taille et de ses mouvements, se prêtaient à la perfection au rôle de Marguerite, qu'elle a personifiée idéalement. Et elle nous a reportés, par la pensée, aux beaux jours de madame Miolan Carvado, la reine du chant, et de Christine Neillson, l'oiseau de Norvège, les deux meilleures interprètes du chef-d'œuvre de Gounod.

Notre enthousiasme, partagé du reste par le public d'élite qui se pressait dans la grande salle de concert du Windsor, a été complet quand elle a chanté cet admirable morceau du dernier acte : *Ange pur, ange radieux*.

Brava, bravissima, Nordica !

Deux très jolis concerts de charité donnés à la synagogue de la rue Stanley, samedi et dimanche, les 21 et 22 janvier. — Y contribuaient : Mlle Phrose Perreault, Mme Moore, Mlle Loeb, violoniste, et M. Goulet.

Madame de Sola est la présidente de cette œuvre de charité.

L'honorable Louis-Philippe Pelletier a donné lundi soir un grand dîner à une partie de la députation au restaurant du parlement. Voici la liste des invités : les honorables MM. Taillon, Casgrain, Beaubien, LeBlanc, Marchand, de la Bruère, de Boucherville, Starnes, Garneau, Dorion, Chapais, Pelletier, (conseiller législatif) ; MM. les députés Augé, Fitzpatrick, Décary, Girouard, Gladu, Auguste Tessier, Spencer, Desjardins, Laliberté, Girard, (Rouville), Turgeon, Pinault, Rioux, Petit, Martineau, Allard, Baker, Beauchamp, Bédard, Bourbonnais, Carbray, Caron, Cartier, Cholette, Chicoyne, Cook, Déchène, Bernatchez, Gillies, Châteauvert ; le Dr. Dionne, bibliothécaire ; MM. L. Z. Joncas, M.P. et président de la galerie de la presse, Stewart, *Gazette*, Cruchet, *Star*, et Filion, *Minerve* ; E. Dionne, secrétaire particulier.

Foudroyante est la seule expression qui convienne pour exprimer la stupeur causée par la mort de M. Arthur Allan, le plus jeune des fils de feu sir Hugh Allan.

Il y a quelques mois à peine, M. Arthur Allan rentrait au Canada, après une absence de plusieurs années en Europe, où il avait complété ses études et s'était préparé à venir assumer la position sociale d'affaires que sa naissance et sa large fortune lui ouvraient à Montréal. A sa majorité, le printemps dernier, il est entré en possession d'une fortune colossale : environ un million et demi. Et il possédait la plupart des avantages personnels qui peuvent résulter de l'intelligence et d'une éducation soignée. Il parlait le français à la perfection, l'allemand presque aussi bien, et il était doué d'une affabilité de manières et d'une libéralité de grand seigneur qui en ont fait, depuis quelques mois, l'un des favoris de la haute société de Montréal.

Il a fallu à peine quelques minutes pour jeter un voile éternel sur une existence qui contenait tant d'avantages. Un incendie causé par un cigare a rempli, en un instant, la chambre où il dormait d'une fumée qui l'a pris à la gorge et l'a suffoqué. Je me joins à ses nombreux amis pour exprimer le regret universel que cette mort prématurée a causé dans les cercles les plus distingués de Montréal.

D'après le testament de sir Hugh Allan, une somme de \$150.000 était allouée à chacune de ses filles et à son fils aîné, Alexander, et le reste de la fortune était partagé entre les trois autres fils, Montagu, Bryce et Arthur Allan.

Une clause du testament prévoit à ce que, dans l'éventualité de la mort de l'un de ces trois fils avant l'âge de majorité, les deux autres soient ses héritiers. Une autre clause stipule que, si l'un des trois meurt en laissant des enfants, ces derniers héritent de sa part. Mais il n'y a aucune clause prévoyant la mort de l'un de ces trois fils majeur et non marié.

La part de M. Arthur Allan tombe donc sous le coup de la loi civile de la province de Québec, et sera partagée également entre ses frères et sœurs.

Ce partage, qui sera conforme à la lettre du testament, est certainement contraire à l'intention du testateur, qui voulait consolider en deux ou trois mains le gros de sa fortune, engagé dans la compagnie transatlantique Allan, et qui n'aurait pu en être retiré sans nuire aux intérêts de la compagnie. Toutefois, le partage de la succession de feu M. Arthur Allan tombe sous le coup de la clause générale, qui défend de retirer la part du défunt de la compagnie. Ses héritiers n'auront donc, probablement, que l'intérêt sur la part qui reviendra à chacun.

Un mariage très fashionable a été célébré à la chapelle du Sacré-Cœur de l'église Saint-Jacques,—mariage que je n'ai pas mentionné la semaine dernière. C'est celui de M. Hubert Desjardins, fils de l'honorable sénateur Alphonse Desjardins, avec mademoiselle Caroline Loranger, fille de M. le juge L. O. Loranger. Le révérend père Paré, jésuite, oncle du marié, a donné la bénédiction nuptiale.

Bien que la cérémonie fût tout à fait privée, bon nombre de personnes s'étaient rendues à la chapelle pour en être témoins. La mariée portait un élégant costume de voyage et le bouquet traditionnel de fleurs d'oranger.

Les jeunes mariés sont actuellement en voyage aux Etats-Unis. Leur souhaiter du bonheur à profusion serait leur souhaiter une chose dont ils ont tous deux les mains pleines.

Une femme charmante m'a fait,—de la manière la plus aimable, du reste,—des reproches très sentis sur l'article de l'*Opinion Publique* au sujet du *Coin du Feu*. Pourtant je n'ai dit, en résumé, que ceci : " Si le *Coin du Feu* se tient bien dans le rôle féminin qu'il se prescrit dans son programme, il pourra réussir. Sinon, je ne crois pas le succès possible pour lui."

Aurait-on mieux aimé le banal compliment d'usage ? Une notice comme il en sort de tous les journaux indifférents aurait-elle été mieux acceptée ? C'est possible, mais j'ai cru et je crois encore qu'un journal gagne quand même à faire parler de lui, quand une franche opinion est franchement exprimée. Et le *Coin du Feu* aurait tort, pour une fois, d'être féminin jusque dans ses susceptibilités.

Madame A. Branchaud a reçu de 4.30 heures à 7 heures, vendredi, le 20 janvier, dans sa jolie résidence de la rue Sherbrooke. Thé de dames seulement, mais très réussi, et aussi gai qu'une telle réunion peut le permettre sans hommes. Ce n'est pas un reproche, mais seulement un regret pour ces dames, que j'exprime.

Madame Armand LaRocque et madame E. Starnes donneront, samedi, le 28 janvier, une réception d'après-midi,—de 5 à 7 heures,—dans les salles de Hall et Scott. La carte d'invitation est d'un goût exquis, comme, d'ailleurs, le sera la réception. Le " tout Montréal " élégant y sera.

Le bal des *Kennels* qui devait avoir lieu jeudi, le 19, et remis à cause de la mort de M. Andrew Allan, est annoncé pour vendredi, le 27. Il n'y a pas à Montréal un plus joli local pour un bal. Le parquet est bâti sur des ressorts et ne laisse rien à désirer. La musique et le souper y sont toujours délicieux. Le nombre des invités est limité comme d'habitude, et ils sont triés sur le volet. D'avance je puis dire que le succès de ce bal est *foregone conclusion*.

Magnifique dîner, mardi, le 24, chez madame James Baxter, dans son splendide hôtel de la rue Sherbrooke. Madame Baxter est une charmante Canadienne, dont la beauté et la grâce sont très admirées et dont les réceptions portent le cachet de la plus française hospitalité.

Messieurs L. A. Globensky, Arthur Lacoste et Joseph Baby ont lancé des invitations pour une grande réception lundi, le 30 janvier, à 8.30 heures, dans le local du club de raquettes Saint-Georges, à la côte Saint-Antoine. Cette réception aura lieu sous le patronage des dames du club de *Euchre*. Il y aura danse, et tout promet un succès retentissant.

UN MONDAIN.

Petit dictionnaire fin de siècle :

Amour.—Jeu de dames qui, à un certain âge, devient un jeu d'échecs.

Espérance.—Imagination des malheureux.

Mémoire.—Une boîte de conserves.

Opinion.—Chose respectable, même quand elle est sincère.

L'OPINION PUBLIQUE.

LES HOMMES DU JOUR

GALERIE DE PORTRAITS CANADIENS

PARAISANT PAR SÉRIES

MONUMENT ÉRIGÉ À LA GLOIRE DE LA CONFÉDÉRATION
CANADIENNE

GRANDE ÉDITION:

50 CENTIMS LA SÉRIE

ÉDITION POPULAIRE:

15 CENTIMS LA SÉRIE

Chaque série comprendra le portrait, la biographie et le fac-simile d'une lettre ou d'un écrit autographe du sujet. Il n'y aura pas plus de deux séries par mois, et pas plus de cent séries en tout.

Toutes les biographies seront signées par des écrivains distingués.

La grande Édition se vend au prix de 50 centims la série.

L'Édition populaire se vend au prix de 15 centims la série.

La souscription n'est prise que pour l'ouvrage au complet.

ECHANTILLONS ENVOYÉS À DEMANDE

Souscrivez aux "HOMMES DU JOUR" pour avoir sous les yeux le portrait, la vie, le caractère et l'écriture des hommes éminents de votre pays.

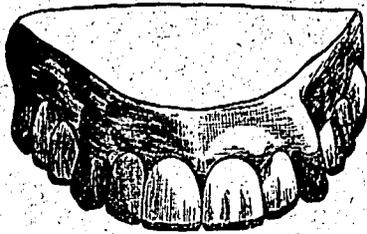
L'expédition des numéros de l'Édition populaire se fera par la poste, et la collection, périodiquement, par les agents ou par la malle.

Adressez: LE DIRECTEUR,

"LES HOMMES DU JOUR"

B. P. No. 1579, MONTREAL.

L'OPINION PUBLIQUE.



Nouveaux procédés américains pour plombage de dents, en porcelaine et en verre, plus résistant que le ciment, imitant parfaitement la dent.
Nouveau métal pour palais, extra léger.
Nouveau procédé pour plomber et extraire les dents sans douleur.

Dr. BROSSEAU
7, rue St-Laurent, Montréal.

LA LOTERIE DU PEUPLE

La seule autorisée par la Législature de Québec.

10 Cents. - - - 25 Cents.

TROISIÈME TIRAGE

Mardi, le 31 Janvier, 1893.

PRIX CAPITAL - \$1,500
BILLET 10 Cts.
PRIX CAPITAL - \$3,750
BILLET 25 Cts.

NOMENCLATURE DES LOTS.

Pour Billets de 10c.		Pour Billets de 25c.	
1 Lot valant .. \$1,500 00	\$1,500 00	1 Lot valant ... \$3,750 00	\$3,750 00
1 do ... 500 00	500 00	1 do ... 1,250 00	1,250 00
1 do ... 250 00	250 00	1 do ... 625 00	625 00
1 do ... 125 00	125 00	1 do ... 312 00	312 00
2 Lots valant .. 50 00	100 00	2 Lots valant ... 125 00	250 00
5 do ... 25 00	125 00	5 do ... 62 50	312 50
25 do ... 5 00	125 00	25 do ... 12 50	312 50
100 do ... 2 50	250 00	100 do ... 6 25	625 00
200 do ... 1 50	300 00	200 do ... 3 75	750 00
500 do ... 1 00	500 00	500 do ... 2 50	1,250 00
LOTS APPROXIMATIFS		LOTS APPROXIMATIFS	
100 Lots valant .. \$2 50	\$250 00	100 Lots valant ... \$6 25	\$625 00
100 do ... 1 50	150 00	100 do ... 3 75	375 00
100 do ... 1 00	100 00	100 do ... 2 50	250 00
999 do ... 50c	499 50	999 do ... 1 25	1,248 75
999 do ... 50c	499 50	999 do ... 1 25	1,248 75

3134 Lots valant.....\$5,274 00 3134 Lots valant.....\$13,185 00

Les demandes de billets seront reçues jusqu'à neuf heures le jour même du tirage. Toute demande par le courrier parvenant le jour même du tirage est appliquée au tirage suivant.

Les noms des gagnants ne sont pas livrés à la publicité sans une autorisation spéciale.

Bureau Principal: 78, rue St-Laurent, Montréal.
P. O. Boite 987. Ed. C. LALONDE, Gérant.

On demande des Agents.

LE CHOIX DE MEDIUMS

constitue principalement l'annonce profitable.

Quand vous songez à annoncer, rappelez-vous que l'impulsion extraordinaire donnée au journal

LE MONDE

par l'adoption d'un programme nettement indépendant, la réorganisation de sa rédaction et de tous les services administratifs ont eu pour effet DE DOUBLER LE CHIFFRE RÉGULIER DE SON TIRAGE.

C'est maintenant au commerce et à l'industrie à tirer parti de cette grande publicité du "MONDE," qui s'adresse à tout le public canadien, sans exception de parti.

Rappelez-vous que c'est le

SEUL JOURNAL INDEPENDANT DU CANADA.

TELEPHONE BELL: 6122.

LOUIS PLAMONDON

Successor d'ARCADE DEPATIE

Cigares, Tabacs, Pipes, etc.

GROS ET DETAIL

No 1832, rue Sainte-Catherine.

CIGARES HAVANE ET TABAC CANADIEN, UNE SPÉCIALITÉ.

L'Opinion Publique

POLITIQUE, LITTÉRATURE, THÉÂTRE, MONDANITÉS.

PARAIT CHAQUE VENDREDI.

Abonnement: \$2.00 par an; \$1.00 pour six mois—payable d'avance.
\$2.50 par an—payable dans l'année.

Prix du numéro: 5 CENTIMS.

Rédaction et administration:

L'OPINION PUBLIQUE,

B. P. No. 2071,

Bureaux: Bâtisse New-York Life, 715. MONTRÉAL, CANADA.

AUX COLLABORATEURS:

TOUTE COLLABORATION ACCEPTÉE SERA PAYÉE.

40 ANS D'EXISTENCE

LE COURRIER DE ST-HYACINTHE

PUBLIÉ A DEUX ÉDITIONS.

Journal d'annonces par excellence, possédant la plus grande circulation de tous les journaux publiés dans les districts ruraux.

Edit. semi-quotidienne: \$3 par an.

hebdomadaire: \$1 " " "

Adresse: "LE COURRIER DE ST-HYACINTHE,"

No. 60, RUE DE LA CASCADE, ST-HYACINTHE, P. Q.

"LE CANADIEN."

LE CANADIEN, publié à Montréal, est devenu l'un des organes les plus importants de l'opinion publique à cause de son franc parler sur les questions brûlantes du jour. Tout en étant un journal de parti, il est spécialement un journal de liberté de pensée politique.

PRIX DE L'ABONNEMENT:

En ville, porté à domicile.....\$5.00 par année.
Pour les campagnes..... 3.00 "
Le Cultivateur, édition hebdomadaire.... 1.00 "

Assurance Maritime.

CIE D'ASSURANCE MARITIME "BRITISH AND FOREIGN," de Liverpool.
Do do "RELIANCE," de Liverpool.

Polices ouvertes offertes aux importateurs.

Bureau central pour le Canada: MONTREAL.

EDWARD L. BOND, agent principal.

ASSURANCES:—

FEU: "London Assurance Corporation."
ACCIDENTS: "Norwich and London."
VITRES: "Lloyds Plate Glass."

EDWARD L. BOND, 30, rue St-François-Xavier, MONTREAL.